



LE FOUDUDROIT

JOURNAL UNIVERSITAIRE DE CULTURE JURIDIQUE



L'ERASMUS BLUES :
*La lettre d'amour
adressée à Tallinn*



Donne-moi ton pseudo,

je te dirais qui tu es.

**LA REMISE EN CAUSE DU PSEUDONYMAT
SUR INTERNET**

LE FOU DU DROIT

JOURNAL UNIVERSITAIRE DE CULTURE JURIDIQUE

PAR NICOAL MATUSIAK ET

MONA RIOU

LE 28 FÉVRIER 2019

Bonjour à vous tous !

Heureux de vous retrouver pour cette nouvelle et dernière édition de l'année du Fou du Droit !

Tout au long de cette année, nous avons travaillé en équipe pour vous proposer un journal au contenu diversifié et sans cesse renouvelé. Nous avions l'ambition de laisser le plus de liberté possible aux rédacteurs pour qu'ils puissent vous offrir des articles en lien avec leur passion, leurs intérêts, et toujours écrits avec sérieux et impartialité. Nous voulions un journal traitant de l'actualité locale, au plus près de vous et de vos attentes. Il nous paraissait également nécessaire de porter un regard sur les enjeux nationaux, européens et internationaux.

DIRECTION:

Rédactrice en chef :
RIOU Mona

Secrétaire de rédaction :
MATUSIAK Nicolas

Correction et vérification :
MOISSON Margaux

Nous voulions traiter du droit, mais aussi de la culture, de l'humanitaire, des enjeux sociaux et écologiques.

Toute l'équipe espère sincèrement être parvenue à ce résultat ! Ce Fou du Droit ne serait rien s'il n'était pas lu, par vous. Votre satisfaction est notre priorité. Ce journal est fait par vous, pour vous.

Nous avons tous eu beaucoup de plaisir à faire vivre ce journal et nous espérons vous retrouver nombreux l'année prochaine. Et pourquoi ne pas passer de l'autre côté de l'imprimante et rejoindre l'équipe du Fou du Droit ? Si vous voulez faire partie de cette aventure, écrivez-nous ! L'adresse est inchangée : journal.jurisnantes@gmail.com

Bonne continuation à tous !

Et bonnes vacances ;)

REDACTION :

Manon AFFATICATI
Hortense BOISLEVE ; **Elise CHARRIER**
Manon DALLOYAU
Gabriel DELESALLE ; **Alan DROUARD**
Laura FONTENEAU ; **Mathilde GASSE**
Lea GUILLEVIC-HUBERT ;
Rania HATTABI ; **Matthieu JEAUMEAU**
Nicolas MATUSIAK
Charlène MEDA-THEBAUT
Jeremi NATHAN ; **Lilya PIVOT**
Mona RIOU ; **Margaux SEEUWS**
Alexia STEWART

GRAPHISME

Couverture :
RESOUF Théo
Mise en page :
RIOU Mona



00 H - 06 H

TONUS

DROIT

LA GRANDE DÉROUILLE

PAR

SAMANTHA

NOUVEAU CONCEPT

SI T'ES NÉ(E)
DANS LES ANNÉES
90 - 2000,
 CETTE SOIRÉE
EST FAITE
POUR TOI !

C'ETAIT CE SEMESTRE
AU WAREHOUSE !

OUVERTURE DES ÉTUDIANTS
CORENTIN ENTRÉE CONSOP
NOUVEAU CONCEPT DE TONUS
(WONDER) WAREHOUSE-NANTES.FR
VOUS AVEZ AIMÉ ?
CONSULTEZ LE SITE SUR :
ET ÉCOLES PARTENAIRES

JEUDI 28 FEV. 2019

21 QUAI DES ANTILLES - ÎLE DE NANTES
WWW.WAREHOUSE-NANTES.FR

WAREHOUSE





SOMMAIRE

FOU DU DROIT N°36 - AVRIL 2019

MONDE

Le scandale du glyphosate	6
Rahaf al qunun, un combat pour la liberté au péril de sa vie	8
L'isolation a tout prix : les sentinelles, la tribu la plus isolée de la planète	9
Haro sur caracas ! De la crise intérieure à la crise internationale	10



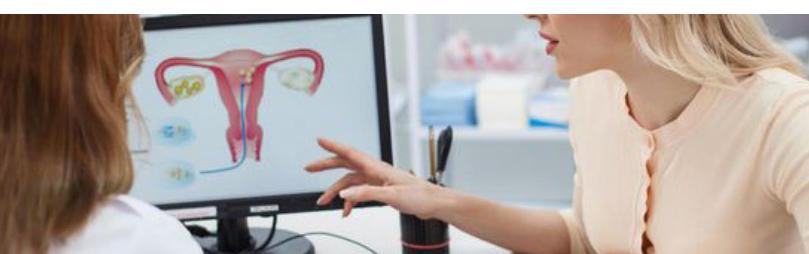
EUROPE

La gestion de la crise migratoire par l'Union européenne : l'exemple de l'aquarius	12
La fin du plastique à usage unique : un petit pas pour l'Europe, un grand pas pour notre planète	14
Chine-europe, la guerre des continents aura bien lieu...	15



FRANCE

La révolte des orphelins des vermiraux : la justice et les mineurs au siècle dernier	16
Taxer la viande plutôt que le carburant? La question polémique!	18
Un pas vert une alimentation plus saine : les lundis verts	19
Les aides locales au service des personnes à la rue	20
L'abandon du projet de nouveau stade de la Beaujoire à Nantes	21



JURIDIQUE

Donne moi ton pseudo, je te dirai qui tu es	22
--	----

Le juriste augmenté : transition digitale et évolution du secteur juridique	24
---	----

<i>Interview : Anne-France Brunet, députée de la 3e circonscription de loire-atlantique</i>	26
---	----

Les 3 raisons pour lesquelles les étudiants en droit doivent s'inscrire sur linkedin	28
--	----

ERASMUS

Au revoir Talinn, je t'aime !	29
--------------------------------------	----

CULTURE

Excelsior : hommage à Stan Lee	31
--------------------------------	----

J'ai passé trois jours au festival de cannes	32
--	----

A vos agendas ! Les festivals de l'été	34
--	----

SANTÉ

Faire le plein de protéines, sans manger de viande ? C'est possible!	35
--	----

Sortons l'endométriose de l'ombre !	
-------------------------------------	--

DIVERTISSEMENT

40



LE SCANDAL DU GLYPHOSATE

Par Lilya Pivot

Le 27 février 2019

Qu'est-ce que le glyphosate ?

Le glyphosate est un herbicide permettant de se débarrasser des mauvaises herbes facilement dans le domaine agricole mais également pour les jardins publics et privés. Il est simple d'utilisation et son coût est peu élevé (2€ le litre). C'est pourquoi son utilisation est massive : **sa rentabilité économique en matière de temps de travail et de coût est incroyable.** En effet, 800 000 tonnes sont vendues chaque année dans le monde et en France, c'est le pesticide le plus vendu entre 2008 et 2013.

Mais alors, quel est le problème avec ce produit ?

On a pu mesurer la toxicité du glyphosate pour la faune, la flore et l'environnement. Les conséquences sur l'être humain, elles, sont encore floues. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (organe de l'OMS) a classé le glypho-

Le centre international de recherche sur le cancer (organe de l'oms) a classé le glyphosate comme «cancérogène probable» en mai 2015

sate comme «cancérogène probable» en mai 2015. Depuis, deux Agences d'expertise européennes ont rendu un avis favorable à son utilisation. Cependant, **la sincérité de certaines études a été**

remise en question. Pourquoi ?

Monsanto, la firme américaine commercialisant le Roundup, produit phare contenant le glyphosate a fait l'objet de débats. Monsanto est connue pour sa pratique du «ghost-writing», permettant de faire paraître des articles écrits en partie par la firme elle-même et signés par des scientifiques. Ces articles ont bien sûr pour objectif d'affirmer que le glyphosate n'est pas toxique. Cela a été mis en évidence par l'affaire des *Monsanto Papers*, un ensemble de documents internes de la firme dévoilant au public les manœuvres de la société.

Face à ces incertitudes et ces manœuvres, que s'est-il passé à l'échelle du monde, de l'Union Européenne et de la France ?

Aux Etats-Unis, Dewayne Lee Johnson, un jardinier ayant utilisé le Roundup pour les besoins de son activité professionnelle a assigné Monsanto en justice, l'estimant responsable de son cancer incurable, diagnostiqué en 2014. **Le 10 août 2018, la justice américaine a condamné Monsanto à verser 289 millions de dollars au jardinier.** Le jury estime que l'utilisation du glyphosate a contribué à sa maladie. C'était la première fois qu'un citoyen américain affrontait la firme en justice et cette dernière a été condamnée. Cependant, en octobre, un juge a réduit la somme allouée à 78,5 millions de dollars, estimant la première décision disproportionnée. Monsanto a fait appel de cette décision concernant le fond du verdict : la firme continue d'affirmer que son produit n'a aucun lien avec le cancer de cet homme.

Depuis ce procès, un avocat supervise une centaine d'autres actions contre le Roundup. Les plaignants accusent le produit d'être à l'origine de leur cancer. On peut citer Edwin Hardeman dont le procès est organisé à San Francisco, au niveau fédéral cette fois. Reste à voir si les prochains procès se placeront de nouveau contre le Roundup...

Que fait l'Union européenne au sujet du glyphosate ? Les États membres de l'Union Européenne ont renouvelé la licence de l'herbicide en 2017, et ce pour cinq ans. Une initiative citoyenne « Stop glyphosate » avait été lancée par des ONG environnementales et a atteint plus d'1,3 millions de signatures. Qu'a répondu la Commission européenne ? Elle considère les accusations contre le pesticide sans fondement. En outre, la Commission n'envisage pas de fixer des objectifs pour la réduction de l'utilisation du glyphosate au sein de l'Union européenne. On peut voir que l'Union européenne n'est pas prête à agir à l'encontre du glyphosate, et ce sûrement à cause du lobby chimique allemand.

En France, où en sommes-nous ? Le glyphosate est interdit pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics depuis le 1er janvier 2017. En cas de non-respect, une amende pouvant atteindre 30 000€ est prévue ainsi qu'une peine de 6 mois de prison ferme. Son usage par les particuliers est également interdit depuis le 1er janvier 2019. C'est un progrès majeur. Néanmoins, **le secteur agricole, majoritaire consommateur, est toujours libre de l'utiliser.** Cette question fait polémique et fait l'objet de déclarations, jugements incohérents.

Emmanuel Macron, a déclaré sur Twitter en 2017 qu'il avait demandé au gouvernement de prendre des dispositions nécessaires, au plus tard en 2021, pour interdire l'utilisation du glyphosate en France. Le 24 janvier 2019, le Président de

la République revient sur sa déclaration et admet qu'en 2021, le glyphosate ne sera pas totalement interdit. En parallèle, en 2018, un projet de loi Egalim interdisant le glyphosate a été rejeté à deux reprises avec comme argument principal le fait qu'Emmanuel Macron s'était engagé pour 2021 et qu'il n'y avait pas besoin de l'écrire dans un texte. Également, le **tribunal administratif de Lyon a annulé, le 15 janvier, en application du principe de précaution, la décision d'autorisation de mise sur le marché du Roundup Pro 360, prise en mars 2017 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).** Pour finir, après avoir déclaré le 24 janvier que l'objectif de l'interdiction du glyphosate en France était impossible à maintenir pour 2021, le Président affirme le 23 février, lors du Salon de l'agriculture la possibilité de faire du vignoble français « le premier du monde sans glyphosate ».

Plusieurs procès sont en cours dont celui d'un couple qui a assigné Monsanto car leur fils aurait été exposé in utero à cette substance lorsque sa mère, enceinte de quelques semaines, a utilisé l'herbicide. Il est né avec une malformation des organes et a déjà subi une cinquantaine d'opérations.

Emmanuel Macron, a déclaré sur Twitter en 2017 qu'il avait demandé au gouvernement de prendre des dispositions nécessaires, au plus tard en 2021, pour interdire l'utilisation du glyphosate en France.

Le 17 janvier, l'émission Envoyé Spécial avait pour sujet « glyphosate : comment s'en sortir ? ». Ils ont soumis diverses personnes à un test d'urine. Résultat, tous ceux qui étaient testés avaient du glyphosate dans leurs urines. Ce constat est assez accablant. Entre ces résultats, les manœuvres de Monsanto, les procès en cours et l'incertitude des résultats scientifiques : que penser du glyphosate ? Une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail va être lancée pour trancher la controverse sur l'herbicide. **Affaire à suivre...**



RAHAF AL QUNUN, UN COMBAT POUR LA LIBERTÉ AU PÉRIL DE SA VIE

PAR MARGAUX SEEUWS

LE 28 FÉVRIER 2019

En janvier 2019, l'Arabie Saoudite a été le théâtre de nouvelles accusations concernant le droit des femmes dans le Royaume. La parole se libère à nouveau avec Rahaf Al Qunun, jeune saoudienne de 18 ans, qui relance le débat sur l'indépendance et la liberté des femmes quasi inexistantes dans cette monarchie.

En effet, la jeune saoudienne profite d'un voyage au Koweït avec ses parents pour **fuir un pays où son statut est comparable à celui d'un esclave selon ses dires**. Elle tente alors de rejoindre l'Australie afin d'y demander l'asile politique. Cependant, le voyage est risqué et le premier obstacle survient à Bangkok où elle est arrêtée à la demande de l'Arabie Saoudite. Des ONG se mobilisent alors et l'organisation des Nations-Unies se saisit de l'affaire, réussissant à éviter le renvoi de la jeune femme dans son pays. Les autorités thaïlandaises acceptent alors de ne pas la renvoyer immédiatement et la placent dans une chambre d'hôtel attenante à l'aéroport. **Incertaine de son sort et n'ayant plus rien à perdre, Rahaf Al Qunun lance un appel à l'aide sur les réseaux sociaux** par crainte de revivre l'histoire tragique de la fuite ratée d'une jeune saoudienne un an plus tôt dont on a perdu la trace. Désemparée elle raconte son histoire sur twitter, les réseaux s'enflamment et c'est un élan de solidarité qui va se déployer avec la propagation du #SaveRahaf.

Des ONG se mobilisent alors et l'organisation des Nations-Unies se saisit de l'affaire, réussissant à éviter le renvoi de la jeune femme dans son pays.

Son arrivée au Canada le 12 janvier marque l'épilogue de ce long périple même si la sérénité n'est pas non plus de mise. En effet, suite à la médiatisation de l'affaire, Rahaf a reçu de nombreuses menaces de mort et sa famille l'a renié. Face à ces risques, Rahaf ne souhaite pas inciter les femmes du Royaume à fuir mais davantage à se battre pour leurs droits en étant « libres et courageuses ».

Rahaf est désormais libre et n'est plus sous l'emprise d'un gardien. Elle dénonce ainsi un système patriarcal où la femme est soumise à l'homme. De plus, elle se délie de l'Islam alors que cet acte d'apostasie est passible de la peine de mort en Arabie Saoudite.

Le combat mené par Rahaf n'est pas isolé et n'est pas sans rappeler le combat semblable de **Rana Ahmad**, autre figure de la libération de la parole autour de la condition de la femme dans le Royaume. Cette dernière avait dès 2015, revendiqué son athéisme en prenant une photo devant la Mecque avec un papier où était inscrit le mot « athée ». Pour ne pas être rendue coupable d'un acte d'apostasie, la jeune femme avait posté cette photo sur les réseaux dans l'anonymat avant de fuir vers Istanbul pour finalement rejoindre l'Allemagne définitivement. Son combat pour le droit des femmes ne s'est pas arrêté là puisqu'elle est l'auteur du livre *Ici les femmes ne rêvent pas* mais également la fondatrice de l'association « *Atheist Refugee Relief* ».



L'ISOLATION À TOUT PRIX : LES SENTINELLES, LA TRIBU LA PLUS ISOLÉE DE LA PLANÈTE

PAR MONA RIOU

LE 28 FÉVRIER 2019

Sur leur île, d'une dizaine de kilomètres de largeur, située au large de la Birmanie, ils sont entre 50 et 200 environ et sont sûrement, selon la plupart des anthropologues, **les descendants directs des premiers humains venant d'Afrique qui se sont installés en Asie il y a une cinquantaine de milliers d'années.**

Leur première rencontre avec le monde extérieur daterait de 1880, lorsqu'un officier de la marine britannique, Maurice Vidal Portman, parvient à accéder à l'île et se rapprocher suffisamment du peuple, grâce à de nombreuses offrandes. Il décide d'enlever quelques Autochtones pour les ramener sur le continent et les étudier. Les adultes décèdent assez rapidement de maladies, il renvoie alors les enfants sur l'île pour les sauver. La mémoire collective d'une tribu si restreinte est particulièrement efficace et pérenne. Cet avènement traumatisque est donc probablement la cause de leur méfiance accrue envers le monde extérieur.

C'est d'ailleurs cette méfiance qui les a rendus célèbres de nos jours. **En novembre 2018, un jeune Américain, John Chau s'est fait tuer par les Sentinelles à quelques mètres de la plage défendue.** Il venait pour « apporter Jésus » au peuple païen, il espérait convertir à lui seul une civilisation entière tout en documentant son périple sur Instagram et dans son journal. Malgré sa volonté sans failles,

dès qu'il fut à portée de leurs flèches, les Sentinelles se sont armés de leurs arcs et flèches et ont tiré. Le jeune chrétien est alors décédé, son cadavre ayant été repéré sur son canoë, impossible à récupérer par les autorités. En effet, le gouvernement indien a abandonné toute tentative d'accès à l'île, après plusieurs essais dans les années 70 et 80, et a interdit à quiconque de l'approcher à moins de 5 km depuis 1996.

Cet incident n'était pas le premier. En 2006, deux pêcheurs dont le bateau avait dérivé pendant la nuit, ont été tués de la même manière. En 1974, une équipe de télévision a documenté la tentative d'approche d'un anthropologue venu apporter des cadeaux. Un des membres de l'équipe a été blessé par une flèche longue de plus de 2 mètres.

Il n'empêche que, même sans en être conscient, ce peuple a bien raison de s'isoler. Il a été prouvé par l'ONG de protection des tribus Autochtones Survival International, source de nombreux chiffres dont on peut aujourd'hui avoir connaissance, qu'ils ne disposent que d'un système immunitaire très faible et ne survivraient pas au moindre rhume venu de l'extérieur de l'île. Tout contact avec notre monde pourrait être fatal à la civilisation entière.

Ils ne disposent que d'un système immunitaire très faible [...]. Tout contact avec notre monde pourrait être fatal à la civilisation entière.

Ces méthodes de survie sont sources de nombreuses problématiques géopolitiques et humanitaires. Le choix est alors fait de laisser les Sentinelles en paix, de maintenir cette bulle en l'état pour le bien-être de tous.



HARO SUR CARACAS ! DE LA CRISE INTÉRIEURE À LA CRISE INTERNATIONALE

PAR MATTHIEU JEAUMEAU

LE 28 FÉVRIER 2019

Crise politique au Venezuela !

Le Venezuela connaît le règne du chaos. C'est le spectre de la guerre civile qui hante les rues de Caracas plus que jamais. Un nouveau conflit qui couve depuis des années entre le Président Nicolas Maduro, successeur de Chavez, et l'opposition du Parlement. Une peur qui semble dangereusement se confirmer par l'alerte aux frontières ordonnée par le Président : l'armée sur le pied de guerre.

La raison ? Des convois d'aide humanitaire américaine venant du Brésil et de Colombie : bien au-delà d'une aide humanitaire dans un pays où la population ne ressent plus que la faim, Nicolas Maduro y voit un prétexte à l'invasion de son territoire par des agents d'influence étrangère, mise en branle d'un complot fomenté par les Etats-Unis pour le faire tomber au profit de son rival.

Mais comment le Venezuela, pays du Socialisme au XXIème Siècle, à l'ambition mondiale, en est-il venu à la quasi-guerre civile ?

Le déclin du Venezuela

En 1999, le socialiste bolivarien Hugo Chavez est élu Président du Venezuela suite à un coup d'Etat. Résolu à ne pas laisser son pays subordonné à une quelconque influence américaine, il lance sa ligne du Socialisme au XXIème Siècle, le financement d'un vaste ensemble de programmes sociaux comme le logement, les infrastructures, et la médecine accessible à tous, ce par voie d'importantes nationalisations, particulièrement dans

l'industrie pétrolière. De cette dernière est tirée la manne pétrolière, pierre angulaire du régime.

Dans les premières années, c'est la réussite que semble connaître Chavez, tant à l'intérieur par une nette amélioration des conditions de vie des vénézuéliens, qu'à l'international où il s'allie à la Russie, la Chine, et leurs alliés nord-coréens et iraniens, qui investissent grandement dans ce pays aux plus grandes réserves mondiales de pétrole, et lui donnent assez d'armement pour garantir son indépendance.

Le cauchemar des pénuries commencera pourtant dès 2003 [...] dû à une politique de contrôles de prix sévères décourageant les producteurs dont la production n'est plus rentable

Le cauchemar des pénuries commencera pourtant dès 2003, d'abord de façon marginale, mais se généralisant avec les années dans tous les domaines, dû à une politique de contrôles de prix sévères décourageant les producteurs dont la production n'est plus rentable ; ce particulièrement sur les biens de première nécessité que sont la nourriture et les fournitures médicales. Les conséquences ne se font pas attendre bien longtemps : hausse de la mortalité infantile, dégradation avancée des hôpitaux, expansion voire réapparition de maladies (choléra, variole...) dans certaines parties plus isolées du pays etc... La tension monte, et les échos de la crise chilienne de 1973, qui avait vu le président socialiste Allende renversé au profit du militaire autocrate Pinochet, se font de plus en plus bruyants.

C'est le début d'une grande fuite en avant. Les programmes sont maintenus en l'état et sont même étendus, et ceux déjà existant se voient revalorisés ; une assez futile attention lorsque ces mesures peinent à cacher la dégradation progressive du pays marqué chaque jour plus profondément par l'inflation galopante et une corruption proprement endémique (détournement de la manne pétrolière par les apparatchiks). Fort heureusement pour le régime, celui-ci réussit toujours à sauver les apparences à l'étranger, et particulièrement dans les cercles politiques et médiatiques d'Occident, grâce à la figure charismatique de Chavez.

La situation ne va pas en s'arrangeant, néanmoins, car si le cours du pétrole connaît de 2008 à 2012 ses plus hauts historiques, l'économie n'en finit pas de souffrir, révélant également la mauvaise planification du gouvernement qui n'a pas su profiter de cette période pour diversifier ses activités grâce à la manne pétrolière, dont il reste directement dépendant encore aujourd'hui, cette fois à des plus bas historiques. Enfin, le décès de Hugo Chavez laisse place à l'ère Maduro, du nom du nouveau Président qui n'a pas le charisme de son prédécesseur, et n'arrive alors pas à imposer son autorité. Une dernière chose qui ne serait pas si grave dans cette profonde crise économique, qui encourage dès lors la formation d'une crise politique, par une montée de la défiance populaire, et de l'escalade de la violence dans les rues au cours de véritables émeutes de la faim.

Chant du cygne

Une escalade dans laquelle sont écartés du pouvoir par Nicolas Maduro certains anciens fidèles de Chavez ; une crise qui se trouve exacerbée par l'exil massif de sa population, et finalement explose suite à la réélection douteuse de Maduro en décembre dernier, entachée de forts

soupçons de chantage au rationnement (contrôlé par l'Etat) pour finalement aboutir à la révolte du Parlement, menée par l'opposition de centre-droit et son chef Juan Guaido. Ce dernier, exilé en Colombie, entend bien, se fondant sur la Constitution vénézuélienne et se proclamant « Président par intérim » fin janvier, évincer Nicolas Maduro.

L'on assiste à un équilibre des forces : liesse populaire pour Juan Guaido, appui de l'armée pour Nicolas Maduro. Le Venezuela se plaît à plaisanter de sa situation, véritable impasse mexicaine.

L'on assiste à un équilibre des forces : liesse populaire pour Juan Guaido, appui de l'armée pour Nicolas Maduro. Le Venezuela se plaît à plaisanter de sa situation, véritable impasse mexicaine.

Une chose que ne semble pas démentir la communauté internationale. Chacun compte ses alliés : les Etats-Unis, plusieurs pays européens dont la France, l'Allemagne, et le Royaume-Uni et autres pays d'Amérique latine à tradition anti-communiste (Chili, Argentine...) ont déjà reconnu Juan Guaido comme président légitime, tandis que la Russie, la Chine, principaux créanciers du pays, réaffirment leur soutien à Nicolas Maduro, également secondé par la Turquie, ainsi que le Mexique et la Bolivie de tradition socialiste.

Dès lors, c'est bien une menace de guerre que représenterait l'intrusion des convois colombiens, déclenchant une réponse vénézuélienne prétexte à une intervention américaine dont Donald Trump pourrait tirer une image redorée à l'approche des présidentielles US. D'autant que l'avantage serait aux Etats-Unis, la Russie et la Chine n'ayant pas actuellement de capacités de projection pour défendre leur tête de pont sur le continent sudaméricain, sans pour autant surveiller d'un œil attentif l'évolution des événements.

Pris dans la tempête et déchiré entre une mutinerie et un capitaine déjà près de l'abandon, le navire Venezuela semble couler, risquant d'emporter avec lui une partie de la région et se faisant l'exutoire de tous les appétits étrangers.

Une amère senteur de fin de règne plane au-dessus de Caracas.



LA GESTION DE LA CRISE MIGRATOIRE PAR L'UNION EUROPÉENNE L'EXEMPLE DE L'AQUARIUS

PAR MATHILDE GASSE

LE 27 FÉVRIER 2019

L’Aquarius, bateau affrété de février 2016 à décembre 2018 par l’association *SOS Méditerranée* pour secourir les migrants échoués en mer Méditerranée, commence à rencontrer des problèmes pour réaliser sa mission à partir de juin 2018. En effet, alors qu’auparavant le bateau n’avait eu aucun problème pour accoster en Europe, le 8 juin 2018, **après avoir sauvé 229 personnes et en avoir embarqué 400 autres**, l’Italie et Malte refusent de l’accueillir. Les deux pays estiment que l’Aquarius ferait le jeu des passeurs et des trafiquants d’êtres humains. Avec autant de personnes à bord, il y avait un grand risque de crise sanitaire.

La réaction de la France face à la décision du gouvernement italien est sans appel : elle la condamne fermement. Emmanuel Macron dénonce le gouvernement italien comme étant cynique et irresponsable tandis que le porte-parole LRM Gabriel Attal pense que la position de l’Italie est « *à vomir* ». **Ces déclarations ne sont pas au goût de Matteo Salvini, le ministre de l’intérieur italien, qui pense que la France devrait accueillir des migrants avant de donner des leçons à d’autres pays.**

En attendant que les Etats ne se mettent d’accord, la situation devenait très difficile à bord

de l’Aquarius. Il y avait 629 personnes à bord, avec plus de 80 femmes dont 7 qui étaient enceintes et des enfants dont certains en très bas âge. Ce sont en plus des personnes qui avaient déjà passé beaucoup de temps en mer avant d’être secourues. Elles étaient donc fatiguées et voulaient juste savoir ce qui allait leur arriver car elles avaient peur d’être renvoyées dans leur pays d’origine. En outre, les ressources en nourriture et en eau n’étaient pas infinies. Il était donc primordial que les pays européens parviennent à une solution rapidement.

L’Aquarius est finalement autorisé à accoster en Espagne le 11 juin et il lui faudra 6 jours pour atteindre le port de Valence. Cependant, ce n’est pas la fin de ses problèmes : après avoir de nouveaux migrants, l’Italie refusera à nouveau d’accueillir le navire. Il pourra accoster à Malte après que la France, l’Allemagne, l’Espagne et le Portugal aient accepté de se répartir les migrants entre eux.

L’Aquarius n’est désormais plus en activité, ayant perdu son pavillon qui permet d’indiquer à quelle nationalité il se rattache. Or, ce pavillon est nécessaire pour pouvoir naviguer car tout navire doit être rattaché à une juridiction étatique. Il a pu obtenir un pavillon libérien provisoire en novembre 2018 mais celui-ci ne lui permet pas de procéder à des opérations de sauvetage.

La crise de l’Aquarius montre bien la difficulté qu’ont les pays européens à se mettre d’accord sur une politique migratoire,

La réaction de la France face à la décision du gouvernement italien est sans appel : elle la condamne fermement. Emmanuel Macron dénonce le gouvernement italien comme étant cynique et irresponsable

et cette difficulté n'est pas nouvelle.

L'*Acte Unique Européen* signé en 1986 et entré en vigueur en 1987 prévoyait la libre circulation des personnes. Cependant, les Etats signataires n'ont pas réussi à se mettre d'accord car chacun voulait la possibilité de pouvoir contrôler qui pouvait rentrer sur son territoire, ce qui est impossible sans frontières intérieures. La *Communauté européenne* ayant échoué à installer les débuts d'une politique migratoire commune, ce sont les pays européens eux-mêmes qui se sont emparés du problème avec la création de l'espace Schengen.

Schengen était en effet un accord intergouvernemental qui a été créé en dehors de l'Union Européenne. Cet *accord Schengen* a été signé en 1985 entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas et est entré en vigueur en 1990 : il n'y avait donc plus de frontières internes entre ces pays. Aujourd'hui, 26 Etats membres de l'Union Européenne en font partie.

Au fur et à mesure, l'Union Européenne va prendre des mesures concernant la migration. La première adoptée par la *convention de Dublin* de 1990 pose beaucoup de problèmes aujourd'hui : la politique du « one stop one shop ». Cela signifie que les migrants devront être pris en charge par le premier Etat membre de l'Union Européenne qui les a accueillis. Or, les migrants arrivent généralement en Europe par les mêmes pays, l'Italie et la Grèce, qui doivent donc gérer la majorité des demandes d'asile. Cette mesure est l'une des raisons du refus de l'Italie d'accueillir l'Aquarius et elle montre un manque de solidarité entre les pays européens.

Pour résoudre ce problème, la Commission européenne avait pour projet de répartir de façon équilibrée les migrants entre les Etats membres en instaurant des **quotas obligatoires de réfugiés pour chaque pays**. Cependant, la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque et la Slovaquie (pays du groupe Visegrad) y sont opposés, ne

voulant pas accueillir de migrants. La réforme de la mesure de la convention de Dublin se retrouve donc bloquée.

Une autre solution proposée par l'Italie serait que les migrants soient répartis dans des centres créés partout en Europe, mais certains pays comme la France refusent d'en avoir sur leur territoire. L'Union Européenne est donc loin de trouver une politique d'accueil des migrants qui mette tous les Etats membres d'accord.

En effet, les propositions pour régler le problème migratoire sont la plupart du temps refusées. Par exemple, les pays du groupe Visegrad, l'Italie et l'Espagne ont refusé l'idée de la Commission d'augmenter le contrôle aux frontières externes de l'Union européenne avec des agents européens.

Pour l'instant, les Etats membres semblent être parvenus à un seul compromis : les pays européens n'accueillant pas de migrants devront financer plus largement les programmes de développement en Afrique, programmes qui devraient aider à réduire le flux de migrants africains.

Pour l'instant, les Etats membres semblent être parvenus à un seul compromis : les pays européens n'accueillant pas de migrants devront financer plus largement les programmes de développement en Afrique, programmes qui devraient aider à réduire le flux de migrants africains.

Ainsi, depuis le début de la construction européenne, les pays européens ne réussissent pas à se mettre d'accord sur une vraie politique migratoire commune, chacun mettant en avant ses propres intérêts. La politique migratoire est un pouvoir souverain des Etats et ceux-ci ont donc du mal à donner leur pouvoir de décision sur ce sujet à l'Union Européenne, ce qui donne des situations comme l'Aquarius : des Etats incapables de se mettre d'accord laissant des migrants errer en mer.



LA FIN DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE UN PETIT PAS POUR L'EUROPE, UN GRAND PAS POUR NOTRE PLANÈTE

PAR ALEXIA STEWART-MENANT

LE 5 AVRIL 2019

Le Parlement européen a enfin franchi le pas en votant à une large majorité (560 voix pour, 35 contre et 28 abstentions) la directive plastique, qui introduit notamment l'interdiction des produits en plastique à usage unique tels que les couverts en plastique, les cotons-tiges, les pailles dans l'Union européenne, dès 2021. Désormais les États membres de l'UE vont devoir réfléchir à la réduction du plastique avec des objectifs ambitieux : **en 2025, les bouteilles en plastique devraient contenir 25 % de matières recyclées et, d'ici 2029, 90 % d'entre elles devraient être recyclées.** En effet, il y a urgence selon l'eurodéputée belge Frédérique Ries, à l'initiative du texte « *Le plastique empoisonne nos mers, il tue leurs habitants et il nous menace, nous, au bout de la chaîne. Il était urgent d'agir.* »

Une avancée plus que nécessaire pour l'environnement car les évolutions restent encore timides au sein de l'Europe malgré la prise de conscience de la France après le vote et la validation par le conseil constitutionnel de la loi alimentation du 25 octobre 2018, interdisant également certains plastiques à usage unique.

Mais qu'est-ce donc la matière plastique, plus communément appelée plastique ? La matière plastique existe depuis l'antiquité sous forme primitive. Elle a été sans cesse améliorée chimiquement par procédés synthétiques puisque composée majoritairement d'hydrocarbures. Depuis le début du XXe siècle le plastique est de

plus en plus présent dans notre quotidien et apprécié pour certaines qualités (hygiène, résistance, imputrescibilité...). Néanmoins sa toxicité est avérée pour le bien-être des animaux (70% des déchets marins sont des plastiques) et le tristement célèbre septième continent d'une surface de 35 millions de kilomètres carrés contiendrait 1800 milliards de déchets plastiques accumulés depuis quarante ans.

Par ailleurs, il a été prouvé que des éléments toxiques présents dans le plastique peuvent se mélanger dans les aliments (les bouteilles d'eau en plastique présentent de réels dangers pour l'organisme). En effet, les composés synthétiques tels que les polymères : le polystyrène, le poly-chlorure de vinyle et le polycarbonate peuvent provoquer des lésions graves aux fœtus, enfants et donc futurs adultes qu'ils deviendront.

Malgré tout, restons optimistes. N'y aurait-il pas une troisième révolution industrielle en marche ? Et bien oui. Et elle se nomme l'économie circulaire. En effet, les produits utilisés deviendraient des ressources et non des déchets et ce par l'intermédiaire du tri, de l'incinération, du recyclage, de la valorisation, de la réutilisation, de la réparation.

Cette petite révolution plus vertueuse demande un investissement juridique et le développement d'une filière économique nouvelle pour réinventer le monde de demain pour une planète plus viable et plus vivable.



CHINE-EUROPE, LA GUERRE DES CONTINENTS AURA BIEN LIEU...

PAR NICOLAS MATUSIAK

LE 18 FÉVRIER 2019

«Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera.» Ces paroles sont attribuées à Napoléon qui les aurait prononcées en 1816, après sa lecture de La relation du voyage en Chine et en Tartarie de Lord Macartney, le premier ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de l'empereur chinois.

La Chine est un État-continent « marxiste-léniniste » selon le préambule de sa Constitution. L'actuel leader chinois, Xi Jinping, incarne les velléités expansionnistes de ce géant commercial. Sous ses atours communistes, la Chine est un pays pleinement intégré à l'économie mondialisée où la propriété privée y est encouragée. Ainsi, l'Empire du Milieu a exporté dans le monde près de 2.260 milliards de dollars de marchandises en 2017 et ce sont 111 milliards d'euros qui ont été investis dans le pays la même année.

Cette ouverture mondiale de la Chine profite à l'Union européenne qui est son premier partenaire commercial. En retour, celle-ci investit massivement sur le Vieux continent. Cette manne financière permet aux sociétés chinoises de racheter des entreprises européennes détentrices de précieux brevets obtenus après de longues années d'efforts et de recherches coûteuses. De plus, la Chine rachète des entreprises stratégiques en Europe.

Cependant, la stratégie chinoise se heurte à l'Union européenne qui demeure la seconde

puissance économique et commerciale mondiale. En effet, le commerce extérieur de l'Union européenne est le monopole de la Commission européenne qui négocie les traités et accords commerciaux au nom des 27+1 États-membres. Ainsi, les États européens, unis et parlant d'une même voix, forment une puissance économique incontournable. De facto, l'Union européenne permet de maintenir les équilibres commerciaux avec la Chine, tout en protégeant les économies des États-membres. On imagine difficilement un État européen pouvant négocier seul un accord commercial équilibré avec le « géant » chinois. Par ailleurs, la réunion de toutes les forces du continent permet aux pays européens d'adopter une stratégie économique et commerciale cohérente pour tenir tête aux ambitions chinoises. Et c'est bien la réunion des forces, des savoirs et des capitaux partout en Europe qui a permis la naissance du géant mondial Airbus. Enfin, le riche marché intérieur européen, avec ses 500 millions de consommateurs potentiels, et l'harmonisation des normes permettent aux entreprises européennes de trouver d'importants débouchés, de nombreux fournisseurs et de lever aisément des capitaux.

Face à l'État chinois qui n'hésite pas à mener une politique protectionniste pour limiter certaines importations et qui subventionne de façon déloyale des entreprises publiques, une volonté européenne commune pourrait limiter les déséquilibres engendrés. La Grande-Bretagne isolée le pourra-t-elle ?



LA RÉVOLTE DES ORPHELINS DES VERMIRAUX : LA JUSTICE ET LES MINEURS AU SIÈCLE DERNIER

PAR CHERLÈNE MEDA-THEBAUD

LE 28 FÉVRIER 2019

A la fin du XIXe siècle, la commune de Quarré-les-tombes, dans le Morvan, a été le théâtre d'un scandale qui influença durablement les rapports entretenus entre le droit et les mineurs. Des faits de maltraitance particulièrement graves furent révélés dans l'institution éducative des Vermiraux à la suite de la révolte de ses pensionnaires. **Les sévices étaient diverses et pouvaient aller de la correction dégradante à la prostitution, en passant par des négligences ayant parfois valu la mort de plusieurs mineurs.** Les lieux étaient insalubres et les jeunes hébergés étaient, été comme hiver, vêtus de misérables haillons.

Fondée en 1882, l'institution des Vermiraux était initialement un sanatorium accueillant des enfants malades. Lorsque la prise en charge des orphelins fut institutionnalisée par l'État, elle devint rapidement un dépôt de l'assistance publique. Les Vermiraux restèrent un établissement privé malgré un lien avec l'administration, et donc soumis aux lois du bénéfice. Ce fait explique sans peine qu'on ait rogné graduellement dans le budget, au mépris du confort des jeunes accueillis. C'est ainsi que les Vermiraux se muèrent progressivement en un fourre-tout et qu'on alla jusqu'à considérer cette institution comme un « *débarras d'enfants* ».

Les lieux étaient habités par environ cent vingt mineurs, la plupart des enfants étant âgés de treize à vingt ans. Ce sont entre autres des

colons, de très jeunes délinquants issus de l'administration pénitentiaire, mais aussi des enfants malades placés ici par les familles elles-mêmes. Enfin, des pupilles de la nation abandonnées à l'assistance publique y étaient recueillies. La disparité des profils est grande, mais ils ont tous pour point commun d'être des brebis galeuses dont la société cherche à se débarrasser, et dont le sort importe peu.

A cette époque, les lois sur la protection de l'enfance étaient rares et très peu appliquées ; la pratique était plus au redressement et à la correction qu'à l'éducation.

A cette époque, les lois sur la protection de l'enfance étaient rares et très peu appliquées ; la pratique était plus au redressement et à la correction qu'à l'éducation. Les propriétaires des Vermiraux, M. Sandrin et Mme Poliveau, s'évertuaient à dissimuler l'état réel de l'établissement lors des inspections de l'administration, nettoyant les lieux habituellement déletères et ne présentant que les enfants les moins malingres. Pourtant, dès 1890, les rapports des inspecteurs sur l'institut furent très négatifs. Les propriétaires, de véritables Thénardiers, plus soucieux de produire des bénéfices que du bien-être à leurs pensionnaires, ne tinrent pas compte des remontrances. **Ils n'étaient nullement contraints ou inquiétés par ces directives de par le statut privé de l'établissement.**

Le cas des Vermiraux n'était pas isolé, et il était fréquent que des établissements similaires fassent scandale.

Mais habituellement les révoltes aboutissaient plutôt à la fermeture de l'institut concerné et les responsables de ces établissements n'écopaient pas de lourdes peines dans le domaine pénal. Suite à la fermeture, on transférait alors les pensionnaires dans un établissement similaire, ouvert à proximité pour l'occasion. Ce fait divers fut pourtant à l'origine d'un procès inédit.

En juillet 1910, la révolte éclata. Poussés à bout à force de traitements inhumains, les pensionnaires dégradèrent les lieux, se rendirent coupables de coups et blessures ainsi que d'outrage à agent. Ils mirent le feu à leur foyer avant de s'enfuir. **Selon eux, la prison était préférable et même plus supportable que cet institut.** Les autorités chargées de réprimer la mutinerie réalisèrent l'horreur des Vermiraux une fois sur place et se retournèrent contre les propriétaires de l'établissement. Pourtant responsables de prime abord selon les principes de l'époque, les enfants passèrent de vauriens à victimes. Ils furent écoulés et même crus. Au cours du procès qui eut lieu en 1911 au tribunal d'Avallon, le procureur de la République décrivit les tenanciers des lieux comme étant des "tortionnaires" ; un terme fort mais à la mesure de la gravité des accusations. Les faits revêtirent une qualification nouvelle de violence collective envers des mineurs. Un an plus tard, le premier tribunal pour enfants fut créé par la loi du 22 juillet 1912 qui institua une juridiction spécifique afin de juger les enfants délinquants. **Il prévit surtout une législation pénale spécifique qui se substitua aux mesures répressives des mesures d'éducation et de redressement.**

Cette affaire permit d'amorcer un changement dans les us de la Justice française, une avancée qui tomba à point nommé alors que le législateur tentait tant bien que mal d'amorcer une protection des mineurs contre les maltraitances.

En 1889, une loi sur la protection judiciaire de l'enfance fut prise. Elle instaura pour la première

fois en France la possibilité d'une déchéance de la puissance paternelle en cas de mauvais traitements. Neuf ans plus tard, une disposition portant sur la répression des violences, voies de faits et attentats commis contre les enfants prévoit de son côté des mesures autoritaires de placement. Ces différentes propositions normatives témoignaient déjà d'un terreau fertile à l'adoption d'un régime particulier lié à la condition des mineurs, et ce même si elles n'étaient pas parvenues à prévenir les événements survenus aux Vermiraux. Les mesures prises à la fin du XIXe siècle ne parvinrent pas non plus à rendre plus vivables les écoles professionnelles où étaient envoyés les jeunes pris en charge par l'assistance publique, ni les colonies agricoles qui étaient comparables à un bagne d'enfants selon de nombreux témoignages.

Mais comme en témoigne la loi du 28 juin 1904 relative à l'éducation des pupilles difficiles et vicieux de l'Assistance publique, les a priori sont tenaces et la volonté de discipliner ces mineurs

laisse entrevoir qu'ils sont avant toute chose considérés comme une menace pour cette société qui les rejette.

Un an plus tard, le premier tribunal pour enfants fut créé par la loi du 22 juillet 1912 qui institua une juridiction spécifique afin de juger les enfants délinquants.

Si dans l'usage ces lois n'ont d'abord eu que de timides applications, **le procès des Vermiraux fut un des déclencheurs qui permirent de considérer le mineur comme un sujet de droit particulièrement vulnérable, potentiellement à la merci des adultes.** Les mineurs éloignés de leurs familles sont naturellement plus démunis face à l'adversité, et c'est progressivement que l'État a fini par assurer leur protection.

Pour la première fois, la voix d'enfants fut entendue, prise en compte au cours d'un procès.

Si le grand public a oublié ces noms après le scandale, la mémoire locale subsiste. En novembre 2018, à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'Enfant, France Télévision a diffusé le film de Philippe Niang, *La Révolte des Innocents*, retracant ce procès historique.



TAXER LA VIANDE PLUTÔT QUE LE CARBURANT? LA QUESTION POLÉMIQUE!

PAR ANAÏS DAUMAS

LE 23 FÉVRIER 2019

L'annonce par le président Emmanuel Macron de l'augmentation des taxes sur le carburant a déclenché de fortes contestations en France. On pourrait toutefois envisager, en termes de taxes, d'autres alternatives visant des secteurs polluants tels que la production de viande.

En 2006, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a décrit l'élevage comme l' « un des contributeurs les plus importants à la plupart des graves problèmes environnementaux actuels. » (15% des émissions annuelles de gaz à effet de serre, soit autant que le secteur du transport).

Les défenseurs de la taxe sur la viande avancent qu'elle serait une alternative à la taxe carbone dont les conséquences seraient **plus supportables pour les ménages à revenus modestes**. En effet, si la plupart des Français n'a pas d'autres alternatives abordables que celle de prendre leur voiture, il est plus aisés de diminuer sa consommation de viande. Cette taxe comportementale aurait un effet dissuasif. **Il s'agirait de taxer la viande peu chère pour la rendre plus chère, et ce afin d'inciter la population à consommer moins de viande.** La taxe sur la viande pourrait également encourager les agriculteurs à adopter des méthodes de production plus vertueuses.

Du point de vue de la santé, **chaque Français consomme en moyenne 1,5 kilo de viande par semaine, deux à trois fois plus que ce que préconisent les nutritionnistes.** La taxe pourrait donc

conduire les populations à avoir une alimentation plus saine.

Certains pensent que la mesure est injuste. Si la taxe sur le carburant est similaire pour tous, celle sur la viande concerne majoritairement les produits les moins chers, consommés par les ménages les plus modestes. La taxe leur imposerait ainsi une contrainte financière.

D'autre part, la taxation pourrait avoir pour effet de changer les comportements dans un premier temps mais ses effets ne seraient pas garantis sur le long terme. **Certains pensent qu'un travail de pédagogie et d'accompagnement serait plus efficace pour changer durablement les modes de consommation.**

La mise en place d'une telle taxe pourrait engendrer d'autant plus de pauvreté parmi les agriculteurs. Un changement du modèle agricole dans sa globalité, avec par exemple des mesures encourageant l'éco-responsabilité, une revalorisation des métiers agricoles, des garanties de revenus plus élevés et fiables pour les agriculteurs serait une amorce à une consommation alimentaire plus durable.

Pour conclure, si la taxe sur la viande présente des avantages par rapport à la taxe sur le carburant, elle pose d'autres problèmes, notamment de nature économique. Elle n'est cependant pas dépourvue d'intérêt et mérite que l'on s'y attarde afin de trouver des moyens de rendre les modes de consommation plus durables.



UN PAS VERT UNE ALIMENTATION PLUS Saine : LES LUNDIS VERTS

PAR MARGAUX SEEUWS

LE 27 FÉVRIER 2019

Nous avons tous en tête cette image de l'ours polaire en agonie errant sur les terres sans glace, dont le photographe naturaliste Paul Nicklen a été le témoin. Cette scène révélée au grand jour en décembre dernier est désormais le symbole du réchauffement climatique qui menace notre écosystème. Ce réchauffement climatique a été favorisé, entre autres, par la production massive de produits de substance animale.

Si la consommation de viande n'a fait que reculer ces dernières années en France, la surconsommation est encore un enjeu de taille.

La production de viande étant l'une des activités humaines les plus néfastes pour l'environnement, des personnalités et des scientifiques se sont saisis de leur influence pour élever les connaissances sur cet enjeu à résonnance mondiale. **Ce ne sont pas moins de 500 personnalités qui ont lancé l'appel, début janvier 2019, pour un « lundi vert ».** Il s'agirait d'adopter un régime végétarien le lundi en supprimant la viande et le poisson. Ce premier pas constituerait pour les instigateurs du mouvement, un moyen d'infléchir les habitudes concernant la consommation de chaire animale. A cet égard, le site www.lundivert.fr encourage les individus à suivre le mouvement en proposant des recettes végétariennes alternatives ainsi qu'en offrant la possibilité aux participants de recevoir des messages d'encouragements chaque lundi afin de les pousser dans leur marche vers une alimentation plus responsable.

L'engagement personnel pris par ces citoyens n'a pas un caractère de pure complaisance mais il s'agit bien de répondre à un enjeu **triple en matière environnementale, de santé et bien-être animal.**

En effet, la production de viande et la surpêche contribuent à la destruction des écosystèmes, à la perte de biodiversité, au réchauffement climatique, à l'émission de gaz à effets de serre ainsi qu'à la déforestation. Un rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) en 2014 pointe du doigt l'impact non négligeable de l'application des recommandations nutritionnelles préconisées par l'école de santé publique de Harvard, qui permettrait de réduire de 36% les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole, et de 8% les émissions totales. On comprend vite l'enjeu de la réduction de la consommation de chaire animale à nos besoins nutritifs, lorsque le GIEC met en avant que cette simple mesure serait aussi efficace que de diviser par deux l'ensemble du trafic routier mondial.

La santé humaine est un autre facteur rationnel invitant à favoriser un régime alimentaire plus végétal. La viande et le poisson ne constituent plus des aliments indispensables à l'équilibre alimentaire et leur **consommation excessive serait même source de maladies cardiovasculaires, cancers, diabète et obésité.**

Des études en éthologie ont également permis de démontrer l'impact de l'élevage intensif sur les animaux terrestres et aquatiques dont les capacités cognitives et sensorielles leur permettant de ressentir la douleur ne peuvent être écartées.



LES AIDES LOCALES AU SERVICE DES PERSONNES À LA RUE

PAR RANIA HATTABI

LE 23 FÉVRIER 2019

En 2012, l'Insee avait dénombré près de 141 500 personnes « sans domicile fixe » en France, soit l'équivalent de la population grenobloise, et ce nombre ne cesse malheureusement d'augmenter. Comme toutes les grandes métropoles, Nantes regroupe des milliers d'hommes, de femmes et des familles vivants dans les rues, ou bien dans des situations précaires. Ces personnes sont malheureusement contraintes de subir le grand froid d'hiver, et c'est pourquoi des associations se créent pour apporter leur aide. Alors si vous êtes intéressés par le bénévolat, ou si tout simplement voulez contribuer à votre échelle (car il n'y a pas de petite aide) mais que vous ne savez pas comment vous y prendre, ni à qui vous adresser, cet article est fait pour vous.

Les restaurants solidaires :

◊ « *L'Autre Cantine* » : inspirée par les célèbres « Restos du Coeur », ouvre ses portes 7 jours sur 7 et sert chaque jour des centaines de repas, souvent bios et de qualité.

◊ « *Un Brin de Causette* » : situé près de l'Église Saint-Émilien, il propose un accueil tous les matins pour offrir un petit déjeuner, et permet surtout de partager un moment convivial.

Ces associations fonctionnent grâce à la générosité d'étudiants, de salariés, ou de retraités, qui participent bénévolement aux différentes tâches. Ainsi, les fonds pour financer les aliments, travaux et diverses dépenses, ainsi que les dona-

tions (couvertures, vêtements...) sont les bienvenus, tout comme les petites mains bénévoles.

« *TooGoodToGo* » :

Il est possible d'aider en 30 secondes ! Démonstration. Comme la plupart des étudiants, vous connaissez probablement l'application « *TooGoodToGo* » ! Eh bien en plus de se procurer les invendus, il est possible de faire des dons en sélectionnant une association pour y verser automatiquement la somme de 2 euros. Cela paraît ridicule, mais en les accumulant, ce sont des centaines de repas servis, ainsi que de vêtements et couvertures distribués.

Les réseaux solidaires :

Avez-vous déjà eu l'occasion d'apercevoir un petit logo de carillon sur l'enseigne d'un commerce ou restaurant ? Eh bien c'est le logo d'un réseau solidaire de commerçants et d'habitants venant en aide aux personnes sans domicile : « *Le Carillon* ». Il apporte de l'aide pour des besoins qui paraissent futiles tels que recharger son portable, utiliser des toilettes, passer un appel ou encore couper ses cheveux.

Ce que l'on peut dire c'est que Nantes est une ville solidaire, avec une multiplicité d'actions pour les personnes intéressées par le bénévolat ou d'autres types d'aides aux plus démunis. N'hésitez donc pas à parler de ces petits plans autour de vous comme aux commerçants de votre ville, car tous les petits services qu'ils soient sont les bienvenus !



L'ABANDON DU PROJET DE NOUVEAU STADE DE LA BEAUJOIRE À NANTES

PAR ELISE CHARRIER

LE 26 FÉVRIER 2019

Le 7 décembre 2018, le Conseil de Nantes Métropole avait donné son accord dans la construction d'un nouveau stade. Le stade de la Beaujoire accueille le Football Club de Nantes (FCN) depuis 1984.

Mais le conseil métropolitain a mis fin au projet « Yellopark ». Ce dernier consistait en un projet urbain comprenant des logements et un espace naturel, auquel s'ajoutait le projet du nouveau stade. Il avait pour vocation de se conformer aux règles de sécurité et d'assurer le confort des supporters. Il s'agissait également de concevoir un système de vidéosurveillance performant. Ce projet s'appuyait sur le financement privé du président du FCN Waldemar Kita. **Cependant, ce dernier fait l'objet d'une enquête pour suspicion de fraude fiscale.** Le Conseil métropolitain dans une décision du 25 février 2019, a donc décidé d'abandonner ce projet de nouveau stade.

Cette décision laisse la porte ouverte à une éventuelle rénovation du stade de la Beaujoire. En effet, si le projet porté par le président du club empêchait les acteurs privés d'envisager une rénovation, celle-ci est désormais possible. Le stade actuel sera donc sûrement réenvisagé pour être en accord avec les standards médiatiques et commerciaux et veiller à la sécurité et au confort des supporters.

L'opposition municipale critique cette décision, malgré son approbation de l'abandon du

projet de nouveau stade. Les élus républicains considèrent ainsi que cette décision traduit un « *manque de vision sur le développement du sport et l'aménagement du territoire métropolitain* » de la part de la majorité municipale. Ils dénoncent également le problème de méthode opéré par le Conseil de Nantes Métropole. Ils reprochent que **les besoins du sport de haut niveau n'ont pas été envisagés** avant que ne soit décidée la mise en place de nouveaux moyens et équipements sportifs.

Les élus écologistes (au sein même de la majorité), quant à eux, affirment que l'abandon du projet présente l'intérêt de mettre fin à la critique concernant son **absence de légitimité démocratique**. En effet, ce groupe politique appréhendait le projet comme ne respectant pas les règles démocratiques, notamment par la « *faiblesse du débat public* » mais aussi quant au « *devenir de la vie du quartier et de son environnement* ». Ces élus envisagent une rénovation du stade actuel sans argent public, par la réévaluation du loyer contracté entre la métropole et le FCN.

Le stade de la Beaujoire est marqué par un attachement patrimonial et affectif notamment des supporters du FCN. **Ces derniers sont donc ravis de la nouvelle décision qui concrétise leurs revendications lors des matchs : « Le FC Nantes, c'est la Beaujoire ! ».** Le président de l'association *A la nantaise*, regroupant des supporters du club, est donc satisfait puisqu'il estime que ce projet de nouveau stade était voué à l'échec et qu'on « *allait droit dans le mur* ».



PAR MANON DALLOYAU-RIVERO

LE 26 FÉVRIER 2019

La magie d'internet permet à n'importe qui de prendre un tout autre visage. Ainsi, personne ne peut soupçonner qui se cache derrière les pseudonymes de « Fan2Minecraft85 » ou « ViveLesPetitsPoneys » ... Ce pourrait être votre voisin d'amphithéâtre, à votre gauche, que vous n'en sauriez rien.

Cet anonymat, cher aux internautes, fait pourtant aujourd'hui débat. « *Je crois que l'on doit aller vers une levée progressive de toute forme d'anonymat* » s'exprimait ainsi Emmanuel Macron le 18 janvier dernier, au Palais des congrès de Souillac. Cette déclaration fait écho au **projet de loi consacrée à la lutte contre la haine sur internet** que le gouvernement prépare pour 2019.

L'anonymat sur les réseaux sociaux pourrait voir sa fin arriver... « *L'anonymat sur les réseaux sociaux encourage un sentiment d'impunité pour ceux qui s'autorisent à harceler, humilier et insulter. La loi contre la haine sur internet permettra de mieux lever cet anonymat lorsque ces délits sont commis* » déclarait la députée LREM de Paris, Laetitia Avia. La levée de l'anonymat serait en outre, une solution pour mettre fin au cyberharcèlement, et même, au harcèlement scolaire. « *On va continuer à travailler avec les plateformes internet, pour sanctionner ce qui est fait sur ces plateformes. Moi, je ne veux plus de l'anonymat sur internet* » a déclaré Emmanuel Macron le 7 février.

L'anonymat permet à un internaute de publier quelque chose sur internet sans pouvoir être identifié. En Allemagne, un « droit à l'anonymat sur internet » a été consacré, et est considéré comme faisant partie de la liberté d'expression, constitutionnellement garantie par la Loi Fondamentale Allemande. En France, bien que ce « droit à l'anonymat » n'ait pas été aussi fermement et clairement consacré, nous pouvons considérer qu'il existe de façon implicite.

Considérant la législation et plus particulièrement la *Loi sur la Confiance dans l'Économie Numérique* (dite « loi LCEN ») en date du 21 Juin 2004, l'article 6 présente plusieurs acteurs de l'internet tels que le fournisseur d'accès internet, l'hébergeur ou encore l'éditeur de contenu, désigné comme étant celui qui « édite à titre non professionnel un service de communication au public en ligne ».

Cet acteur, est celui qui nous intéresse plus particulièrement. « L'éditeur de contenu » s'il n'est malheureusement pas défini par la loi LCEN, peut être notre ami *ViveLesPetitsPoneys*, votre voisin de gauche, qui tient un blog présentant les différents personnages de sa série préférée. Mais ce peut être aussi vous, chaque fois que vous twitez ou si vous tenez vous-même un blog sur l'une de vos passions... En tant que « non-professionnels » la loi permet de garder le masque protecteur de l'anonymat. Cependant, ce dernier peut être levé à tout moment. Le juge, garant des libertés individuelles, pourra décider de faire tomber ce masque si un internaute

commet une infraction (diffamation, injure...). Une fois saisie, la justice oblige les hébergeurs et fournisseur d'accès à transmettre les données d'identité dont ils disposent. Sur internet, nous laissons toujours des traces derrière nous. Parler d'anonymat serait alors pour beaucoup, inexact. Personne n'est réellement anonyme sur internet. Les internautes se cachent seulement sous un pseudonyme, un simple masque que l'on peut retirer. **C'est pour cette raison que beaucoup d'expert préfèrent le terme « pseudonymat », qui serait bien plus approprié.**

Une question se pose alors : **sommes-nous prêts à nous passer de l'anonymat ou du « pseudonymat », si ces-derniers venaient à disparaître?**

La Chine le fait déjà. Dans ce pays où *Facebook*, *Twitter* et *Youtube* sont majoritairement masqués par des réseaux sociaux chinois, les pseudonymes sont interdits. Ainsi, *Weibo*, l'alternative chinoise de Twitter, a banni en 2011 les pseudonymes. **De plus, en 2016 le parlement chinois a voté une loi qui consacre la norme de « l'identité réelle », abolissant ainsi tous pseudonymes.**

Mais un tel choix ne risquerait-il pas d'aboutir à une autocensure ? Récemment, des salariés d'*Amazon* ont été licenciés ou menacés de licenciement pour avoir publié des messages de soutien aux gilets jaunes. Des enseignants ont également été convoqués par leur rectorat pour répondre de messages hostiles au gouvernement.

Le pseudonyme serait une couverture pour les gens qui attaquent et harcèlent. Beaucoup d'internautes, se sentant libérés par leur pseudonyme, se permettent des propos racistes, homophobes,

sexistes... Certains internautes font ainsi l'objet d'une vague de haine injustifiée et destructrice.

L'un des exemples récents les plus frappants reste celui de Bilal Hassani, représentant de la France au concours de l'Eurovision pour le 18 mai prochain à Tel-Aviv, qui reçoit des insultes, menaces et propos haineux et homophobes par centaines sur les réseaux sociaux. Ce dernier a alors décidé de porter plainte contre X, pour «injures, provocation à la haine et à la violence et menaces homophobes».

Pour autant, si le pseudonymat permet à certains de se cacher lâchement derrière un masque, **il permet aussi de lutter contre les formes de harcèlement en masquant l'identité de cibles visées par les harceleurs.** Plusieurs blogueurs se sont exprimés contre ce projet de loi contre la haine sur internet. Harcelée sur les réseaux sociaux sous l'identité de son pseudonyme, Daria Max déclare dans un tweet que son pseudonyme lui permettait de dire que ce n'était pas « elle » qui était menacée lorsqu'elle l'était. « *Je pouvais me détacher du personnage virtuel malmené. Cela m'a sauvé bien des fois* ». Il y a des choses qu'on n'oserait pas dire ou exprimer dans la vie réelle parce qu'on n'a pas le droit, parce qu'on se sent jugé, parce qu'un potentiel employeur pourrait le voir, parce qu'on est issu d'une minorité harcelée et en danger. Beaucoup de personnes témoignent et partagent leurs expériences par le biais d'internet parce qu'elles se sentent protégées par l'anonymat.

Le pseudonymat serait ici un droit à « ne pas s'exposer ». Votre voisin de gauche, ViveLesPetitsPoneys a bien le droit de partager sa passion avec d'autres internautes, auprès desquels il se sentira en sécurité et plus proche...

Sur internet, nous laissons toujours des traces derrière nous. Parler d'anonymat serait alors pour beaucoup, inexact. Personne n'est réellement anonyme sur internet. Les internautes se cachent seulement sous un pseudonyme, un simple masque que l'on peut retirer.





LE JURISTE AUGMENTÉ : TRANSITION DIGITALE ET ÉVOLUTION DU SECTEUR JURIDIQUE

PAR ALAIN DROUARD

LE 25 FÉVRIER 2019

Toute période de transition économique amène son lot de bouleversements dans le marché du travail et la transition digitale n'épargnera pas le secteur juridique. Pour s'adapter à ces mutations, il convient que nous fassions preuve d'une plus grande ouverture dans le développement de nos compétences.

La digitalisation se traduit dans le monde juridique par le développement des « Legal-Techs ». Ces nouveaux outils ont déclenché une profonde mutation : concurrence de plus en plus forte, évolution des professions et nouveaux modes de travail tandis que de nouvelles problématiques font leur apparition au fil des évolutions réglementaires (protection des données, déréglementation des professions).

Face à ces mutations, les organisations juridiques des entreprises cherchent des solutions, comme en atteste la multiplication des conférences sur le sujet : *Grenelle du Droit* organisé par l'Association Française des Juristes d'entreprise, « *Avocat, Juriste et Entrepreneur : défis et enjeux pour les professions du droit* » organisé par HEAD.

Les juristes doivent désormais être des business partners à part entière, « des opérationnels parmi les opérationnels »

Leurs réponses convergent vers une mutation du positionnement des professions juridiques dans les organisations des entreprises, toujours plus internationales avec les risques qui en découlent. Les juristes doivent désormais être des business partners à part entière, « *des opérationnels parmi les opérationnels* » selon la formulation de Christophe Jamin, directeur de l'École de Droit de Sciences po. Au fil des relations croissantes avec les différentes directions, que ce soit en rôle de stratège pour rappeler la route dont il ne faut pas dévier à la direction générale, ou en rôle de technicien du droit pour distiller la connaissance des périmètres du contrat à l'équipe projet, le juriste « augmenté » est amené à renforcer son interdisciplinarité.

Le cabinet de management Day One Consulting spécialiste en Legal & Compliance synthétise la palette de compétences du juriste par le signe LBBB (Legal, Business, Behavioural, Digital)

Les conséquences se retrouvent dans la multiplication des compétences que les juristes doivent développer pour être considérés comme « *opérationnels* », terme qui se retrouve dans le langage des recruteurs et qui symbolise les besoins du marché du travail. Le cabinet de management Day One Consulting spécialiste en Legal & Compliance synthétise la palette de compétences du juriste par le signe *LBBB (Legal, Business, Behavioural, Digital)* :

La connaissance « *Légal* » est facilement entendue par les juristes en formation mais s'étend rapidement aux connaissances en protection des données quel que soit le domaine d'exercice.

Les compétences « *Business* » comme les connaissances en géopolitique, en économie ou en finance, sont justifiées par la nouvelle position des juristes dont le temps est libéré par les outils digitaux pour des tâches à plus forte valeur ajoutée, que ce soit en qualité de conseil pour son client ou d'opérationnel dans une organisation complexe.

S'agissant des compétences « *Behavioural* », autrement reconnues comme les *softs skills*, les praticiens du monde juridique s'accordent à dire que la filière juridique doit désormais mettre l'accent sur les qualités humaines, la réflexion et l'esprit critique. Ainsi, l'innovation et la communication, face à la croissance des opportunités de travail collaboratif, sont des soft skills encore trop peu présents chez le juriste et sur lesquelles il convient de se pencher, notamment par l'ouverture vers l'associatif et l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat est d'autant plus une voie encouragée pour les juristes devant les impératifs de création en matière d'outils digitaux du droit.

Enfin, la connaissance « *Digital* » va de soi étant donné que c'est l'utilisation croissante de ces outils et technologies qui transforme profondément et durablement le monde dans lequel les juristes interviennent. Qu'il s'agisse de l'intelligence artificielle en matière de rédaction de clauses contractuelles, de Blockchain pour le processus de ratification et de suivi des obligations ou bien d'Entreprise Legal Management softwares développés par les Legaltech, les juristes doivent être au fait de ces innovations pour se préparer à leur utilisation.

Si la mutation des professions traditionnelles est méconnue, c'est parce que la réalité de leur exercice est rarement abordée et constitue une lacune du système de formation des juristes que les praticiens reconnaissent.

Si la mutation des professions traditionnelles est méconnue, c'est parce que la réalité de leur exercice est rarement abordée et constitue une lacune du système de formation des juristes que les praticiens reconnaissent. Elie Renard, directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature déplore en effet le fait que dans les universités : « *on fait du droit, mais on ne parle pas des juristes* ».

De surcroit, la transformation du secteur juridique passe autant par une évolution des professions traditionnelles (avocat, notaire, juriste) que par l'**émergence de nouvelles professions qui répondent aux nouveaux enjeux des entreprises**. Les métiers de Compliance Officer, de Data Protection Officer ou de Contract Manager sont pour les organisations des entreprises des impératifs en termes de recrutement et sont malheureusement peu voire pas connus des juristes pendant leur cursus.

Cette méconnaissance est pourtant un frein à la fixation d'objectifs professionnels et au développement des compétences nécessaires à leur exercice. Il est ainsi plus que jamais nécessaire de remédier à la méconnaissance des métiers du droit par une démarche personnelle.

En conclusion, la citation du Premier Ministre Edouard Philippe au Grenelle du Droit du 16 novembre 2018 apparaît comme la symbolique du besoin d'ouverture de chacun :

« J'ai la profonde conviction qu'on ne peut pas former durablement des bons juristes en ne leur faisant faire que du droit. Donc multipliez les expériences, y compris dans des domaines qui ne sont pas des domaines juridiques, pour faire en sorte que le droit reste une grammaire et pas fondamentalement une fin en soi ».



INTERVIEW : ANNE-FRANCE BRUNET, DÉPUTÉE DE LA 3E CIRCONSCRIPTION DE LOIRE-ATLANTIQUE

PAR JÉRÉMI NATHAN

PROPOS RECEUILLIS LE 12 DÉCEMBRE 2018

Rencontre avec Anne France Brunet, députée de la 3e circonscription de Loire-Atlantique. Une femme engagée auprès des citoyens pour co-construire le monde de demain.

Vous venez de la société civile, pourquoi vous lancer en politique, pourquoi devenir députée ?

Mon intérêt pour la politique remonte au collège : je cherchais à comprendre ce qu'il se passait. Cependant, au moment de choisir mon orientation, je ne m'identifiais pas au sein des partis existants. Alors j'ai fait des études et mené une vie professionnelle sans interaction avec le monde politique sinon la participation aux élections. Quand le parti « En Marche » a été créé, j'ai adhéré dès le premier jour. Ce qui m'intéressait dans le projet d'Emmanuel Macron, c'était sa manière différente d'aborder la politique. Il mettait en avant la co-construction, la transversalité, le travail ensemble. Autant de manières de faire qui correspondaient à mon mode de fonctionnement dans ma vie professionnelle. Macron a sollicité les marcheurs pour être députés : il a fait un appel à candidature auquel j'ai répondu. Le parti a retenu ma candidature ; j'ai ensuite été élue aux élections législatives.

Comment avez-vous appréhendé le métier politique ?

De manière pragmatique.

Les choses sont venues au fur et à mesure, en circonscription comme à Paris. En circonscription, il fallait trouver des collaborateurs, une permanence et répondre aux sollicitations des citoyens. On s'est concentrés sur les priorités que l'on avait fixées pendant la campagne (co-construction, confiance par la transparence, sécurité, éducation, écologie, emploi et formation professionnelle). Il fallait rencontrer les associations et entreprises sur le terrain tout en associant les citoyens. Avoir les retours des acteurs de terrain est essentiel pour nous.

Quel est, selon vous, le rôle du député dans la vie politique française ?

Le député est un lien fondamental entre les citoyens et la fabrique de la loi. Ecrire la loi sans tenir compte de ce qui se passe sur le terrain c'est courir à des aberrations, oublier de prendre en compte les spécificités. Le fait d'avoir des députés de toutes les circonscriptions, de travailler ensemble permet de remonter des alertes et d'améliorer les amendements.

Qu'attendiez-vous de la fonction de député ?

Je n'attendais rien car je ne m'étais jamais projetée en tant que députée. Pour que le rôle du député soit clair on a, dès le départ, mis en avant la nécessité de transparence de la vie politique. C'est insupportable pour un citoyen de ne pas savoir ce qu'il se passe précisément en politique.

Cette opacité est à l'origine de tensions qui sont dommageables pour tout le monde.

Pensez-vous que vous réussissez à modifier la mauvaise image que certains ont de la classe politique ?

J'ai rencontré des gilets jaunes au sein de ma permanence. Ces échanges étaient intéressants, ils se sont rendus compte que nous étions engagés de manière forte auprès de tous les citoyens, que nous étions ouverts et à l'écoute pour construire ensemble. J'ai cette responsabilité de porter la voix des citoyens. La manière de faire et d'agir peut varier d'un député à l'autre. Cependant sur le terrain les gens savent qui nous sommes. A leur rencontre sur les marchés, les citoyens voient mon engagement, ils comprennent que je suis abordable, ouverte au dialogue. Chacun peut faire valoir ses arguments de manière très tranquille. Après, c'est ma manière de fonctionner ; chaque député a la sienne. Il y a député et député comme il y a étudiant et étudiant.

Est-ce que maintenant vous avez l'impression de réussir à faire le lien entre la fabrique de la loi et le citoyen ?

Il y a encore beaucoup de travail. Mais oui ! Ce lien je l'ai créé, j'ai réussi ! Malheureusement on a hérité d'un passé un peu figé. Ce qui est intéressant c'est la voie que l'on est en train de tracer. Les députés sont investis à 200% pour assurer le lien entre le citoyen et l'hémicycle. Comme on est un groupe important on essaie de faire bouger les lignes tous ensemble.

Comment s'organise la vie d'un député ?

Elle s'organise entre Paris et la circonscription. A Paris, je participe à des groupes de travail, à des commissions et aux réunions du groupe LREM. Dans les réunions LREM, nous discutons de l'actualité, des retours d'expériences, des projets de loi qui vont arriver, nous parlons de la vie législative au sens large. Nous participons aussi aux séances dans l'hémicycle. Que ce soit à Paris ou en circonscrip-

tion, nous recevons des associations ou des entreprises, des acteurs de la société. Cela me permet d'alimenter ma réflexion.

Pensez-vous que les députés exercent leur fonction en déconnexion avec la réalité ?

Je ne sais pas comment les choses se passaient avant. J'ai l'idée que je ne sais pas tout, alors je demande à des spécialistes, à des professionnels. Je multiplie mes sources pour ne pas biaiser la remontée d'informations. Il faut essayer de voir un large panel d'acteurs pour pouvoir porter leur voix à l'assemblée. On dit que les députés sont déconnectés du terrain mais moi j'ai co-construit le projet qui a porté Macron à la présidence. Je l'ai fait avec tous les citoyens qui le soutenaient, on a discuté, construit ensemble un programme que l'on applique aujourd'hui.

Cette manière d'exercer la fonction de député (co-construction) est-elle nouvelle depuis l'arrivée de E. Macron à la présidence ?

Honnêtement, je pense que certains députés fonctionnaient déjà comme cela. Ça ne veut pas dire que c'était la norme. Pour les marcheurs, c'est évident car c'est ainsi que nous avons fonctionné pendant la campagne. On est d'abord attachés à une manière de fonctionner. Ce mode de fonctionnement est une caractéristique des députés LREM.

Être député est-ce un train de vie stressant, éreintant ?

Je dirais que c'est un train de vie passionnant, excitant, énergisant, qui nous mobilise 24h. La responsabilité que l'on a auprès des citoyens nous donne une force incroyable car on a envie de répondre à leurs attentes.

Merci à Anne France Brunet d'avoir consacré une partie de son temps pour répondre à mes questions.



LES 3 RAISONS POUR LESQUELLES LES ÉTUDIANTS EN DROIT DOIVENT S'INSCRIRE SUR **LINKEDIN**

PAR LÉA GUILLEVIC-HUBERT

LE 21 FÉVRIER 2019

LinkedIn, un outil devenu incontournable

Les recruteurs ne voient plus que par lui. *LinkedIn* c'est plus de 500 millions de membres, dont 16 millions en France et 130 000 articles créés par mois ; mais c'est avant tout le numéro un des réseaux professionnels. Un grand nombre d'entre vous en a certainement « entendu parler », mais qu'est-ce que c'est ? Ce réseau social conçu pour le monde de l'entreprise est né en 2002 dans la Silicon Valley. Il a été officiellement lancé le 5 mai 2003. Il connaît une croissance fulgurante depuis son rachat par Microsoft en 2016 pour la modique somme de 26,2 milliards de dollars. L'objectif de LinkedIn est de relier les professionnels du monde entier, « link » signifiant « lier » en anglais. Quel est alors l'intérêt pour les étudiants de se créer un profil LinkedIn alors que l'on n'a pas encore intégré le monde du travail ? **Ce réseau est d'une grande utilité pour les recruteurs dans leur recherche de talents.** Un profil LinkedIn en dit plus sur un candidat à l'embauche qu'un simple CV, plus formaté et ne regroupant que quelques informations. En effet, chaque membre peut exposer ses compétences, les langues qu'il maîtrise, ses diplômes et son parcours scolaire, ses expériences professionnelles, son poste actuel et même son CV.

La présence en hausse du monde juridique sur ce réseau social

Les relations entre le monde juridique et *Lin-*

kedIn ne semblaient pas évidentes il y a 15 ans, **le droit étant vu comme « Le » domaine de la lettre manuscrite.** Mais avec l'évolution technologique qui ne cesse d'infiltrer les différentes branches du droit, la frontière entre réseaux et droit s'est voulue de plus en plus poreuse. En 2019, la technologie a intégré le monde juridique, preuve en est par le droit du commerce électronique ou les évolutions futures qu'apportera l'intelligence artificielle. *LinkedIn* a sa place dans les smartphones des juristes : pour se tenir informé, l'actualité juridique y est décryptée chaque jour par des spécialistes comme LexisNexis ou Dalloz. Dans le cadre de l'évolution du travail des juristes, **ce réseau donne accès à une veille juridictionnelle actualisée par des pages dédiées.** On reproche souvent aux juristes de ne s'intéresser qu'au droit sans s'ouvrir aux autres disciplines, *LinkedIn* permet de « se connecter » à des professionnels de tous les domaines et de se créer un réseau diversifié.

Les futurs juristes peuvent tirer profit de LinkedIn

LinkedIn permet de se constituer ou développer son réseau professionnel mais **il peut aussi aider les étudiants à trouver un stage grâce à la connexion directe avec les recruteurs.** Grâce aux offres d'emploi publiées sur le réseau et à l'algorithme qui ne propose aux utilisateurs que celles qui leur correspondent, *LinkedIn* est plébiscité : c'est la nouvelle manière de s'ouvrir au monde du travail. Quelques impératifs : biographie attractive, profil complet, photo adéquate, être réactif et **ne pas hésiter à faire le premier pas !**



AU REVOIR TALINN, JE T'AIME !

PAR LAURA FONTEANEAU

LE 25 FÉVRIER 2019

« *Du coup tu vas en Lituanie, c'est ça ?* ». « *Tallinn ? C'est où ?* ». « *Ils parlent quoi là-bas ? Russe ?* ». « *J'espère que tu vas t'amuser en Islande !* ».

Mesdames et Messieurs, juste pour votre culture générale, allez vérifier sur une carte de l'Europe. Allez-y, je vous attend.

C'est bon? Et ils parlent Estonien, *just so you know*. C'est une très belle langue, cousine du finnois et du hongrois si vous voulez imaginer (je suis certaine que ces informations vous sont une aide précieuse). Et oui, puisque vous posez la question, j'ai essayé de l'apprendre. J'ai même validé un niveau A1, et croyez-moi, quand on sait que les noms se déclinent sur 14 cas, c'est un exploit! Certes, à moins d'un retournement géopolitique particulièrement important, l'Estonien n'est pas près de devenir une langue mondialement utilisée, mais juste pour ma satisfaction personnelle, ça claque.

Je pourrais vous parler pendant des heures de la galère administrative, des papiers à remplir avant de partir, du TOEIC, de la difficulté de trouver un appart à l'étranger, bref de l'avant. Mais l'avant, c'est pas ce dont j'ai envie de vous parler aujourd'hui.

J'écris cet article le jour de la fête nationale Estonienne, et j'ai l'*Erasmus blues*. J'ai l'*Erasmus blues* malgré la paperasse insupportable, malgré l'angoisse des bourses qui ne tombent jamais au bon moment, malgré les galères d'avions et de valises qui se trompent d'aéroport. J'ai l'*Erasmus*

blues parce que je suis rentrée, parce que c'est fini. L'*Erasmus blues*, c'est cette sensation douce-amère, du retour au pays après une parenthèse un peu rêvée. C'est comprendre ce que les gens disent dans la rue, c'est revenir à la langue natale, à ce qui a été notre routine pendant des années et semble bizarrement un peu étranger. L'*Erasmus blues* c'est essayer de raconter 5 mois d'une vie à ceux qui demandent « *alors ?? c'était comment ??* », mais ne pas y arriver parce que **5 mois c'est rien, mais c'était tout**.

Je ne peux pas faire de mon expérience une vérité générale, alors je vais vous parler de ma réalité. Les étudiants Erasmus ont été accueillis à la *Tallinna Ülikool* avec cette phrase : « *Erasmus is changing lives, opening minds* ». Rien n'était plus vrai. On nous a aussi dit « *Erasmus will never stop* ». C'était faux. J'ai pris cet avion pour partir, sous la neige, et par -15°C. Cependant, c'était faux en un sens seulement. J'ai découvert une soif d'aventures, une soif de connaissances, une envie de me dépasser, d'en savoir plus sur les autres et moi-même. En cela, Erasmus ne s'arrêtera jamais, car j'ai appris à voir plus grand.

Je voudrais vous raconter la peur, l'excitation, les incompréhensions, l'émerveillement, les rencontres, l'amour. Je pourrais vous dire que j'ai Tallinn dans la peau, et qu'un petit bout de moi reste là-bas. Ce serait un peu long de vous raconter tout ça. Alors partez. Sautez dans le grand bain avant même de savoir nager. Ça peut être angoissant, mais personne n'a jamais appris le crawl dans les livres.

LE YELLOW'PÉRO

En partenariat avec le Canaille Café



**Rendez vous le jeudi 7 mars
à partir de 20h
au Canaille Café !**

> Une barquette apéro et une pinte
pour 8 € au lieu de 10€ !



**JURISNANTES VOUS REMERCIE D'ÊTRE
VENUS NOMBREUX ET NOMBREUSES À
SON YELLOW'PÉRO !**

A BIENTÔT AUTOUR D'UN AUTRE VERRE !





PAR GABRIEL DELEASALLE

LE 27 FÉVRIER 2019

Le 12 novembre 2018, Stan Lee disparaissait.

Né à New-York en 1922, ce géant de la pop culture nous a légué un univers d'une richesse époustouflante.

En 1940, Stan Lee commence sa carrière au tout nouveau magazine de bande-dessinée *Timely Comics*, en servant le café. Grâce à sa persévérance et à son imagination, Stan réussit peu à peu à se faire accepter comme rédacteur du magazine. C'est durant cette période qu'il rencontre les dessinateurs Jack Kirby et Steve Ditko, avec qui il travaillera par la suite pour donner vie à ses innombrables créatures. Suite à une traversée du désert, devenu *Marvel Comics*, le magazine connaît un nouvel essor au tout début des années 1960 lorsque Lee et Kirby publient les premiers épisodes des *Quatre Fantastiques*. S'ensuivra une période d'activité intense jusqu'à la fin des années 1970. Ayant progressivement arrêté de travailler chez Marvel, Stan Lee ressuscitera avec ses super-héros à partir des années 2000, et à l'écran cette fois : ses drôles de caméos ravissaient à chaque fois les fans.

L'univers de Stan, parfois magique, parfois dystopique, constitue tout un système dans lequel les différents héros se côtoient d'une histoire à l'autre. Ses créatures sont touchantes : **malgré leurs capacités surhumaines, elles sont avant tout des êtres fragiles** (que l'on pense à Spiderman, le timide Peter Parker), aux vies et person-

nalités complexes, souvent tristes, et d'autant plus intéressantes à analyser.

Ces personnages sont également le fruit d'enjeux plus grave que de simples jeux d'imagination, notamment en matière sociale et politique. C'est le cas de *Black Panther*, le super-héros parfait : cerveau brillant, capacités hors-normes, roi du Wakanda - le pays le plus riche, le plus heureux et à la technologie la plus avancée du monde. C'était à la fois un étendard contre les stéréotypes concernant les personnes de couleur et une manœuvre commerciale pour toucher le lecteur afro-américain. Derrière le personnage de *Hulk* (1962) se cache la peur du développement d'expériences nucléaires alors nombreuses et peu prises au sérieux, dont une maîtrise imparfaite pourrait transformer les humains en monstres. On décèle derrière les *Quatre Fantastiques* une certaine méfiance quant à l'envoi d'hommes dans l'espace, suite à celui alors récent du soviétique Youri Gagarine dans le contexte de la course à l'espace. De façon plus générale, les héros de Stan Lee posent les questions de l'altérité et de la justice personnelle : **quid de ces êtres différents de nous, sont-ils des monstres à rejeter ?** Dotés de capacités surhumaines, **ces êtres peuvent-ils les mettre au service d'une conception de la justice qui leur est propre, quitte à aller à l'encontre de la justice étatique ?**

Il est à parier que sans Stan Lee, la maison Marvel, dont il était devenu le pilier central, n'aurait pas eu ce succès ni cet impact sur la culture pop...



PAR HORTENSE BOISLÈVE

LE 21 FÉVRIER 2019

Des stars, des paillettes, des robes longues ou un costard, c'est sûrement l'image véhiculée par le festival de Cannes, mais qu'en est-il vraiment ?

Telle une petite souris je me suis faufilée dans les méandres du palais des festivals pour en découvrir les moindres facettes.

Qu'est-ce que le festival de cannes ?

C'est avant tout un festival international pour cinéphiles. En effet il remet plusieurs récompenses aux films en lice.

Il est certain que la partie la plus médiatisée est la montée des marches rouges de stars internationales.

De nombreux films concourent cependant dans la sélection officielle, il permet donc de découvrir de petites pépites du 7ème art.

Un jury international est chargé chaque année de remettre de nombreux prix. Le plus connu et le plus prestigieux d'entre eux est sûrement la *Palme d'Or* puisqu'elle récompense le meilleur film de la compétition. On peut également citer le *Grand Prix du Jury*, le *Prix de la mise en scène*, *du meilleur scénario*, la *Caméra d'Or*.



Le festival ne remet pas des prix uniquement aux longs-métrages de la sélection officielle. Il met également en avant les courts-métrages, et les films les plus atypiques par des cinéastes moins connus par la sélection *Un Certain Regard*.

L'accès au festival

Malgré les idées reçues le festival de cannes n'est pas réservé aux grandes personnalités du monde du cinéma. En effet l'accréditation de base qui ouvre les portes du palais du festival est le **passe cinéophile**, il est accessible à de nombreuses catégories de personnes comme par exemple les titulaires d'un pass cinéma ou encore les membres d'une association en lien avec le cinéma. Les autres accréditations sont réservées aux professionnels du cinéma et la presse.



Une nouveauté est apparue lors de l'édition 2018. En effet, pour se rajeunir le festival de a décidé de créer un **pass 3 jours à destination des jeunes**. Les conditions ? Être âgé de 18 à 28 ans et mettre par écrit son amour pour le cinéma dans une lettre de motivation sur le site officiel du festival. Ce pass bien plus complet que le pass cinéophile ouvre les portes aux projections à huis clos des films de la sélection officielle,

à une programmation spéciale dans un cinéma de la ville de Cannes entre autres. Environ 1000 pass ont été distribués en 2018. Nous avons maintenant la confirmation que cette opération sera réitérée en 2019. J'en ai obtenu un, alors pourquoi ne pas rêver ? Tenez-vous prêt et suivez l'actualité du festival !



Mon expérience au Festival de Cannes

Quelques jours avant de partir, ma valise était déjà prête, remplie de robes longues, de bijoux et de maquillage : **de quoi vivre 3 jours telle une star du 7ème art.**

A mon arrivée à Cannes, l'ambiance était déjà improbable. Il est 17h et vous ne croisez que des personnes en robe longue ou costume trois-pièces. J'ai eu la chance de recevoir dès mon arrivée une place pour la montée des marches du soir même.

Il faut savoir que les séances du soir sont principalement réservées aux personnalités influentes, il est donc quasiment impossible d'en avoir une directement. Cependant nombreux sont ceux qui ne peuvent pas y aller et donc, plutôt que de les perdre, les donnent à la sortie du palais. C'est donc comme ça que j'ai pu en avoir 2, une pour *Capharnaüm* et une pour *Le Poirier Sauvage*. Deux très beaux films de la sélection officielle. En tant que bénéficiaire du pass 3 jours, nous avons également eu accès à la projection du film de clôture : *L'Homme qui tua Don Quichotte*.

J'ai donc monté les fameuses marches rouges 3 fois, et cela procure à chaque fois une étrange sensation de célébrité. En effet vous êtes assailli par les crépitements des flashs des photographes. Vous savourez l'instant et prenez dix bonnes

minutes pour monter la quinzaine de marches recouverte du tapis rouge. Une fois dans la salle, l'ambiance s'électrise, les acteurs du film et le réalisateur sont sur les marches et vont bientôt rentrer dans la salle. Les regards se penchent en direction de la porte d'entrée et soudain, une salve d'applaudissements annonce l'entrée des célébrités. Les lumières se tamisent et le film commence. **Vous faites désormais partie des premières personnes à avoir vu ce film.**

Les films récompensés en 2018 sont très bons. Parmi ceux que j'ai vu que, ce soit à Cannes ou après, voici ceux que je peux vous conseiller.

- ◊ **La Palme d'or :** *Une affaire de famille*, de Kore-Eda
- ◊ **Le Grand prix du jury :** *BlacKkklansman*, de Spike Lee
- ◊ **Le Prix du jury :** Nadine Labaki pour *Capharnaüm*

Comment voir de beaux films primés en restant à Nantes ?

Cependant, si vous êtes passionnés de cinéma, pas besoin d'aller jusqu'à Cannes pour voir de beaux films. En effet sont organisés à Nantes plusieurs festivals comme le *Festival du cinéma espagnol* du 28 mars au 7 avril dont l'invité d'honneur sera Javier Bardem, le *Festival des Trois continents* en novembre 2019, ou encore le *Sofilm Summercamp Festival* du 19 au 23 juin avec de nombreuses personnalités présentes bientôt révélées. Ce dernier est l'un des festivals de cinéma que je préfère car il met en avant notamment les films primés au festival de Cannes en les projetant en avant-première. Les premiers pass sont disponibles, allez le découvrir !



A VOS AGENDAS ! LES FESTIVALS DE L'ÉTÉ

PAR RANIA HATTABI

LE 28 FÉVRIER 2019

C'est bientôt l'été ! Enfin, une fois passés les partiels, les résultats et le froid de mars ... mais on garde le moral ! Pour vous faire patienter, voici quelques idées de festivals pour égayer votre été.

Alors, pour changer de vos «agendas festivals» traditionnels, j'ai donné la parole à des étudiants festivaliers des années passées.

We Love Green (Paris)

Ce festival est connu pour être LE festival vert par excellence. Comme nous précise Léa, adepte des festivals « *c'est un festival écolo avec toilettes sèches, plats bios et bien sûr des poubelles partout sur le site !* ». Pour ce qui est de la musique, « *il y en a pour tous les goûts* », commençant par le rap avec Migos, Tyler the Creator, Orelsan, passant par le rock avec Bjork jusqu'au plus « *posé* » avec Charlotte Gainsbourg, Angèle ou encore Jorja Smith. Pour Léa, « *les festivaliers sont hyper stylés* », car colorés, et ornés de fleurs dans les cheveux. Ce qu'elle en retient, c'est « *une ambiance assez fraîche et jeune !* »

Hellfest (Clisson)

Une ambiance « *indescriptible* », voilà comment Marjolaine décrit le festival Hellfest. C'est à Clisson, que ce festival a lieu pour le plaisir des fans de musiques extrêmes (punk rock, métal, hardcore...), et pas que ! Pas de festivalier type, « *il peut y avoir des personnes gothiques, comme des personnes déguisées en licornes* », avec une

moyenne d'âge de 7 à 77 ans. Fidèle à son statut de plus grand festival de métal d'Europe, il accueille des artistes tels que Manoar, Kiss, ZZ Top ou encore Fumanchu... Et, si comme moi vous n'en avez jamais entendu parler, et que le métal n'est pas votre tasse de thé, pas de soucis, Marjolaine nous rassure : « *on s'y sent hyper bien même en ne connaissant aucun des artistes présents* ».

Les Vieilles Charrues (Carhaix)

Plus grand festival de France, il a accueilli tous les grands de la scène internationale et Française: Pharrell Williams, Dj Snake, Depeche Mode, Angèle, Orelsan, Véronique Sanson... L'ambiance y est unique, très conviviale avec un thème par année. En 2019 le thème sera : le Carnaval ! Pour beaucoup d'artistes comme Roméo Elvis par exemple, le public des Vieilles Charrues est sûrement « *le meilleur public de France* » (une caractéristique bretonne ?).

Les festivals de Loire-Atlantique

Mais pas besoin de partir très loin pour vivre cette quasi même ambiance, avec les **Nuits de l'Erdre** ou bien les **Escales**, qui, pour beaucoup de nantais, sont comme les « Vieilles Charrues de Loire-Atlantique », avec le même type d'artistes et d'ambiance.

Si vous préférez les petits festivals, avec des « *gens du coins* », Camille vous conseille les **Jours de fête Saint-Herblain**. Plus qu'une expérience musicale avec des artistes locaux, on y retrouve aussi des jeux et des expositions artistiques. « *C'est comme si t'allais au café du coin* » !

Faire le plein de protéines, sans manger de viande ? C'est possible!

PAR MONA RIOU

LE 28 FÉVRIER 2019

Qui n'a jamais entendu ou dit « non mais on est obligés de manger de la viande de toute façon ... Pour les protéines ! » ?

Avec l'appui de quelques chiffres, je relève le défi de vous proposer une recette, simple à faire, dont l'équivalent en protéines est supérieur ou égal à un plat classique et connu des étudiants, le «steak-pâtes».

Le Chili sin carne

Ingrédients :

- 1 oignons
- 1 gousse d'ail
- 50cl de bouillon
- 50g de lentilles corail
- épices (pour chili par exemple)
- 1 boite de pulpe de tomate
- 1 petite boite de purée de tomate
- 1 petite boite d'haricots rouges
- 1 petite boite de maïs

Dans une grosse casserole, fais revenir l'oignon et l'ail dans de l'huile.

Ajoute les lentilles, le bouillon et les épices selon ton goût.

Une fois que les lentilles ont absorbé tout le bouillon, ajoute tous les autres ingrédients.

Mélange bien.

Fais mijoter à feu doux, couvert, pendant 20-30min.

C'est prêt !

Tu peux accompagner cela de riz ou de boulgour, un régal!

Les chiffres :

- 100g de steak de boeuf haché, à 15% de matières grasses c'est 19g de protéines.
- 100g de pâtes cuites c'est environ 5g de protéines.
- Les lentilles corail sont plus riches en protéines que les lentilles classiques ! 25g pour 100g de lentilles cuites!
- Un homme adulte a besoin d'au moins 63g de protéines par jour.
- Une femme adulte a besoin d'au moins 54g de protéines par jour.

LES SOURCES DE PROTÉINES VÉGÉTALES

Pour 100g

LÉGUMINEUSES (CUITES)	SOJA 38g	TEMPEH 21g	TOFU 15g	LUPIN 15g	LENTILLES 9g	HARICOT R. 9g	HARICOT PINTO 9g
HARICOT N. 9g	HARICOT N. 9g	POIS CHICHE 8g	POIS CASSÉS 8g	HARICOT B. 7g	PETIT POIS 5g		
SEITAN 26g	SARRASIN 12g	ÉPAUTRE 5g	BLÉ 5g	QUINOA 4g	AMARANTE 4g	AVOINE 3g	
MILLET 3g	BOULGHOUR 3g	RIZ 2g	MAÏS 2g	ORGE 2g			
CÉRÉALES (CUITES)	SPIRULINE 57g	CITROUILLE 30g	CHANVRE 24g	CACAHUÈTE 23g	PISTACHE 21g	TOURNESOL 20g	AMANDE 20g
LIN 18g	CHIA 16g		NOIX 15g	N. DE CAJOU 15g	N. DU BRÉSIL 14g		
AUTRES (CRUS)							



*Retour en images sur
la course Odysséa du
17 mars dernier !*



**VOUS AVEZ COURU AVEC JURISNANTES,
POUR LA BONNE CAUSE !
UN GRAND MERCI À VOUS !**



SORTONS L'ENDOMÉTRIOSE DE L'OMBRE !

PAR ELISE CHARRIER

LE 28 FÉVRIER 2019

Aujourd’hui, 15% des femmes sont concernées par l’endométriose. Les femmes les plus touchées sont celles en âge de procréer. En effet, la maladie est souvent détectée entre 30 et 40 ans pour cause d’infertilité. Elle s’attaque à l’endomètre, muqueuse de l’utérus qui grossit pendant le cycle menstruel. Chez certaines femmes, quelques cellules de cet endomètre ne sortent pas au moment des règles et vont se greffer ailleurs : aux ovaires, vessie... En se développant, elles forment des lésions. C’est une maladie peu connue du fait qu’elle est peu souvent diagnostiquée par les médecins ou que les patientes n’en ont elles-mêmes pas conscience. L’endométriose peut malgré tout être diagnostiquée pendant l’adolescence en raison des fortes douleurs qu’elle provoque.

Typhaine a 19 ans, elle a appris qu’elle était atteinte d’endométriose, voici son témoignage.

A quel moment as-tu pris conscience que tu n'avais pas des «règles normales» ? Comment ton diagnostic a-t-il été établi ?

« Mes sœurs ont toujours eu des règles plutôt douloureuses, donc quand j’ai commencé à avoir les miennes les douleurs ne m’ont d’abord pas paru anormales. J’ai ensuite vécu mes douleurs en silence du fait que l’on ne prenait pas en considération.

J’ai eu des médicaments spéciaux pour calmer ces douleurs (l’Antadys). À l’internat, mes amies n’avaient pas de règles douloureuses du tout. Les

miennes ont commencé à empirer, au point où en classe de Terminale, je prenais une plaquette entière de ce médicament, ainsi que du doliprane et de l’ibuprofène, alors même que je prenais la pilule pour atténuer la douleur.

Après un rendez-vous avec un remplaçant de mon médecin habituel qui m’a (enfin) envoyé faire une IRM où on m’a demandé : “*Mais en fait vous vous plaignez de quoi, mademoiselle ?*”.

Ensuite, je suis allée voir une gynécologue qui m’a diagnostiqué l’endométriose et m’a alors mis sous pilule en continu pour empêcher les symptômes. **J’ai eu la chance d’être dépistée à 18 ans mais la moyenne est de 35 ans.**

Et pourtant, une fois que j’ai eu le courage d’en parler à ma mère, elle m’a dit : “Non mais n’importe quoi ! Le docteur il avait dit que tu avais rien ! En plus, tu sais ce que c’est l’endométriose ? Tu serais pliée à chaque fois ! Elle m’a donc demandé de reprendre un rendez-vous avec la gynécologue pour vérifier que ce que je disais était vrai. Après avoir eu le compte rendu de la gynécologue, ma mère m’a enfin cru. »

Comment l’endométriose se vit-elle au quotidien ?

« Une fois, que l’on est au courant de ce que l’on a, cela fait réellement du bien. Et pourtant j’ai appris que je risquai de ne pas avoir d’enfant et d’avoir des kystes sur mes ovaires.

On ressent deux types de douleurs quand on ne sait pas encore que l’on est malade.

La douleur physique : par exemple, à la fin des règles quand il ne me restait plus de médicaments, j'étais beaucoup trop dans les vapes pour suivre un cours ou sinon j'étais roulée en boule, ou sous une douche brûlante. J'avais tellement mal que je n'arrivais plus à sentir la faim donc pendant 5 jours je mangeais seulement une assiette de pâtes par soir. Donc je finissais la semaine avec aucune force. La douleur est aussi présente pendant les rapports sexuels.

La douleur mentale : elle est surtout au fait que l'entourage n'a pas forcément conscience de la réalité de la maladie... En cours (de biologie) un professeur masculin m'a dit "Non et puis les femmes font tout un drame de leurs règles mais en vérité ça fait pas mal". C'est vrai que les hommes sont bien placés pour le savoir ! ».

De quels traitements as-tu bénéficié ?

«On m'a prescrit la pilule en continu afin d'atténuer la douleur. Je ne ressens actuellement presque plus de douleurs menstruelles. En revanche, pour les douleurs pendant les rapports et le fait que les kystes continuent à se développer, il n'y a actuellement rien. En fait, on a l'impression que notre propre corps nous lâche. Qu'il nous dit, que l'on n'aura pas le droit à une vie normale, ni le droit d'avoir un enfant aussi simplement que les autres. »

La pilule et le stérilet restent alors les meilleurs moyens pour stopper la douleur des règles. Cependant, ceux-ci ne conviennent pas forcément à toutes les femmes.

« *Livia* » est un petit appareil qui produit des stimulations électriques au niveau de l'abdomen afin de soulager la douleur.

D'autres traitements sont possibles notamment la ménopause artificielle qui consiste à

arrêter la production d'hormones. L'ablation des ovaires ou de l'utérus permet de traiter au mieux les conséquences de la maladie.

Des personnalités publiques contribuent à faire connaître cette maladie. **Laëtitia Milot est la marraine de l'association EndoFrance qui organise des courses, des congrès, des projets de recherche, des démarches de sensibilisation...** Elle a écrit un livre et est à l'origine d'un documentaire dans lequel elle raconte son combat contre l'endométriose.

Lorie Pester, quant à elle, a décidé de congeler ses ovocytes en Espagne pour avoir un enfant. En effet, en France ce traitement est limité aux femmes qui sont atteintes de l'endométriose à un certain niveau.

Sur les réseaux sociaux, de nombreuses pages, blogs et vidéos sont dédiés à l'endométriose, les femmes s'y soutiennent dans leur combat contre la maladie et tentent de la faire connaître au plus grand nombre.

La ministre de la santé, Agnès Buzin a pris conscience que l'endométriose était « *trop souvent ignorée* ». Elle affirme que des mesures vont être prises pour en faciliter le diagnostic. Ainsi, des consultations obligatoires pour les jeunes adolescentes permettront aux professionnels d'identifier et de dépister la maladie. Des filières «endométriose » seront aussi mises en places pour l'accompagnement des femmes.

Parlez-en autour de vous ! Il est nécessaire d'évoquer la maladie pour la faire connaître, mais aussi pour que les femmes touchées par l'endométriose puissent être prises en charge et bénéficier d'un traitement approprié. **Si vous souffrez énormément pendant vos règles n'hésitez pas à en parler à votre médecin ou votre gynécologue.**

JURISNANTES RECRUTE



STARTER PACK JURISNANTES



TU TE SENS L'ÂME D'UN(E) FUTUR(E)
MEMBRE ACTIF
de JURISNANTES ?

ON RECRUTE !!!

RETRouvez NOUS TOUS LES JOURS AU LOCAL 131 ou
contactez nous par Facebook

L'HOROSCOPE

DE MADAME MANON

VERSEAU

21 janvier - 19 février

Arrête ton train-train quotidien, ça ne te mène nulle part.

POISSONS

20 février - 20 mars

Ta vie ressemble à un gratin de pâtes : satisfaisant et généreux.

BÉLIER

21 mars - 20 avril

Les gens ne voient en toi qu'une bête enragée, pour autant fais attention à ton petit cœur.

TAUREAU

21 avril - 21 mai

Arrête de douter de toi-même et tu atteindras tes objectifs.

GÉMEAUX

22 mai - 21 juin

Ce serait con d'avoir des rattrapages le jour de ton anniversaire, non ?

CANCER

22 juin - 22 juillet

Tu vas faire de grandes choses. Mais pour ça SORS DE TON LIT !

LION

23 juillet - 22 août

Ça va être le top en amour, que tu sois célib ou en couple ! N'en oublie pas tes amis pour autant.

VIERGE

23 août - 22 septembre

Tu vas gagner mille euros à la loterie. Mais tu vas perdre ton ticket. Déso.

BALANCE

23 septembre - 22 octobre

Tu vas adopter le régime cactus : un minimum d'eau mais un max de soleil.

SCORPION

23 octobre - 22 novembre

Mange des pommes, c'est bon pour ta santé. Et n'oublie pas de remercier Chirac.

SAGITTAIRE

23 novembre - 21 décembre

On dit de toi que tu comprends vite mais qu'il faut t'expliquer longtemps.

CAPRICORNE

22 décembre - 20 janvier

Ton pote breton va vouloir te faire visiter sa région. Tu n'en as pas ? Quelle chance

POUR VÔTRE PLUS GRAND PLAISIRS :

LE JURIS'COQUIN

VERSEAU

21 janvier - 19 février

C'est bien de tenter des choses, mais attention à vos limites. #KAetAD

POISSONS

20 février - 20 mars

On dit de toi que tu peux t'adapter à tout. Plus qu'à faire ça au lit !

BÉLIER

21 mars - 20 avril

Fais attention quand on te bande les yeux dixit la chambre criminelle le 23 janvier 2019.

TAUREAU

21 avril - 21 mai

N'oublie pas le consentement. Hello DSK !

GÉMEAUX

22 mai - 21 juin

Tu te sens seul ? Essaie le 08 95 888 820.

CANCER

22 juin - 22 juillet

Henri IV a eu entre 50 et 60 maitresses, n'essaie pas de rivaliser et pose-toi.

LION

23 juillet - 22 août

Calme tes ardeurs, le 222-32 CP n'est pas si loin ...

VIERGE

23 août - 22 septembre

Tout est toujours dans le signe ?

BALANCE

23 septembre - 22 octobre

Balance de la justice ; marteau du juge ... que d'objets pour s'amuser.

SCORPION

23 octobre - 22 novembre

A maiori ad minus ; essaie quand même de toujours donner le plus de toi.

SAGITTAIRE

23 novembre - 21 décembre

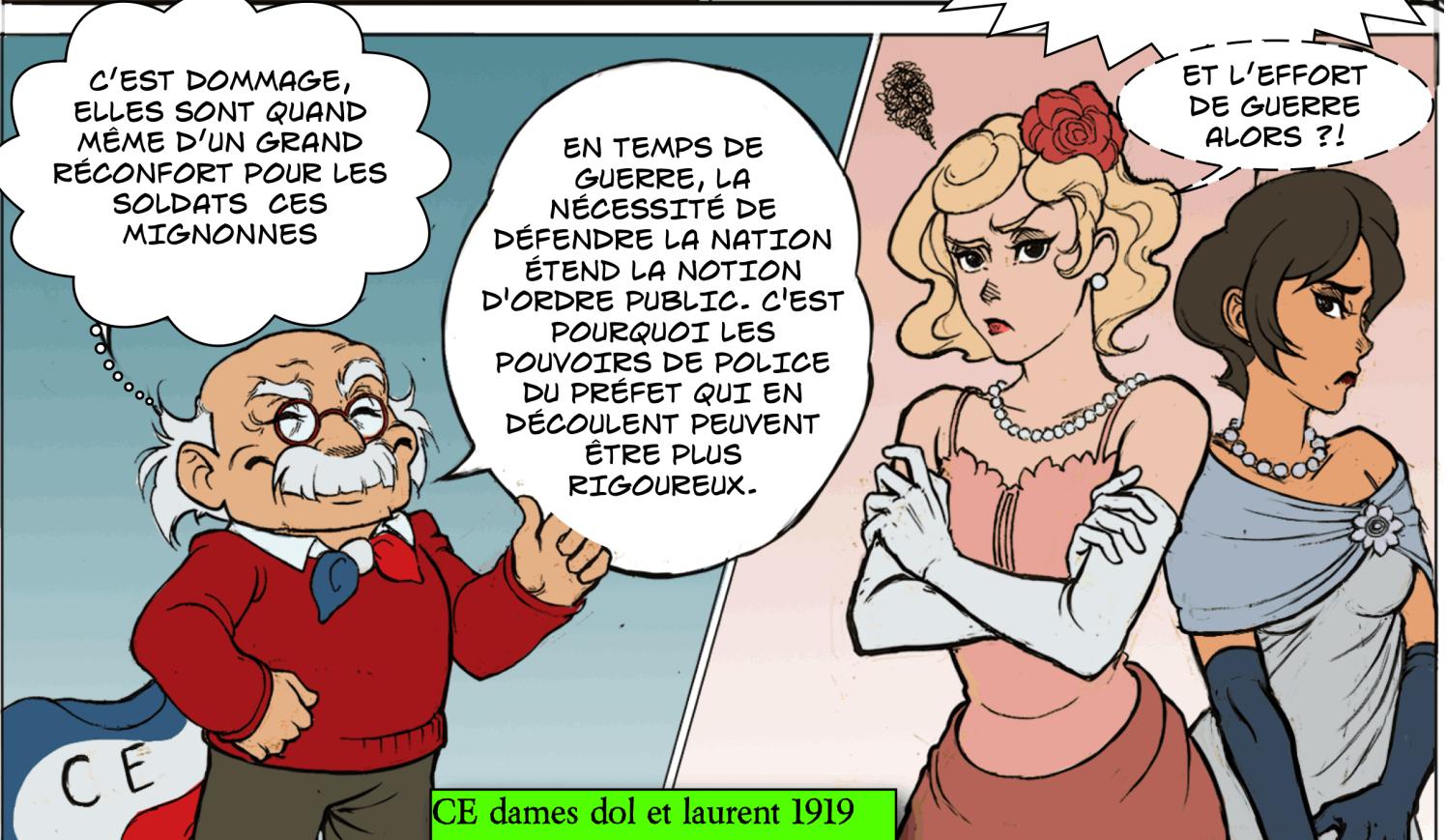
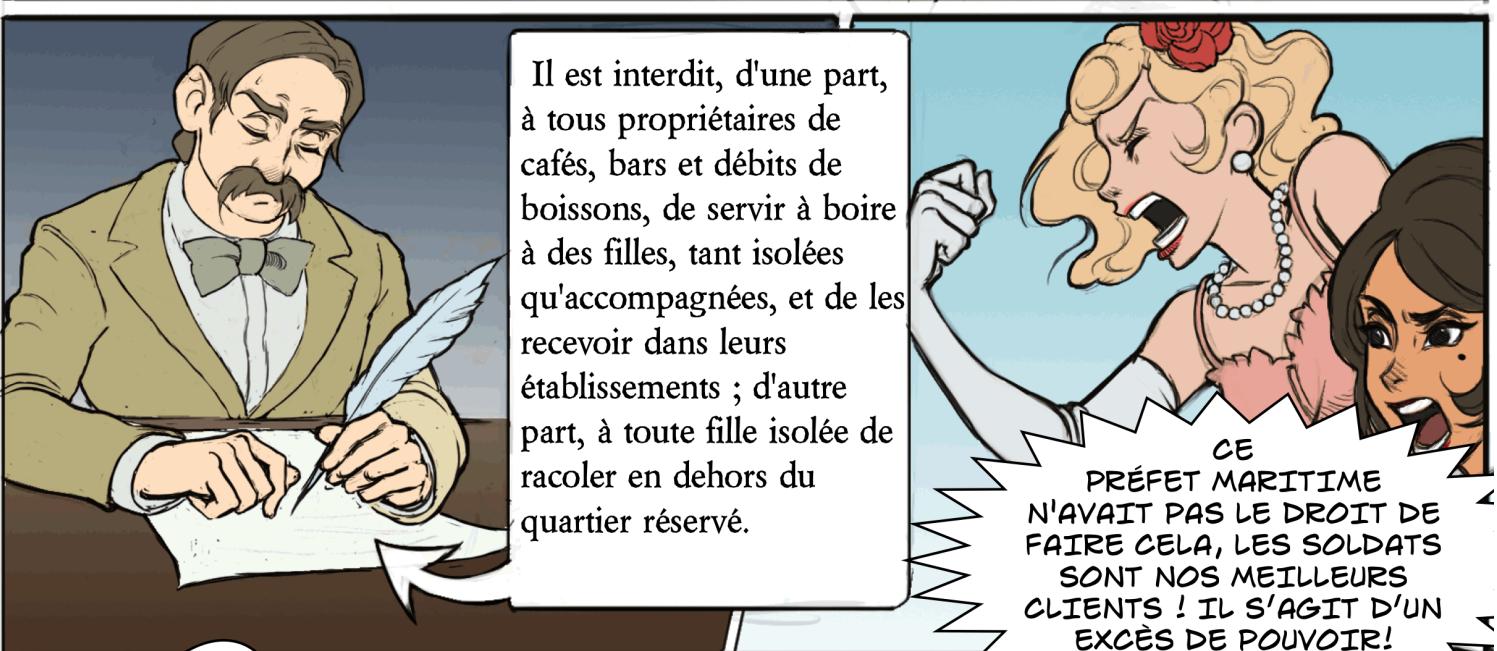
Gros appétit sexuel ? On espère pour toi que le RU fait du rhab.

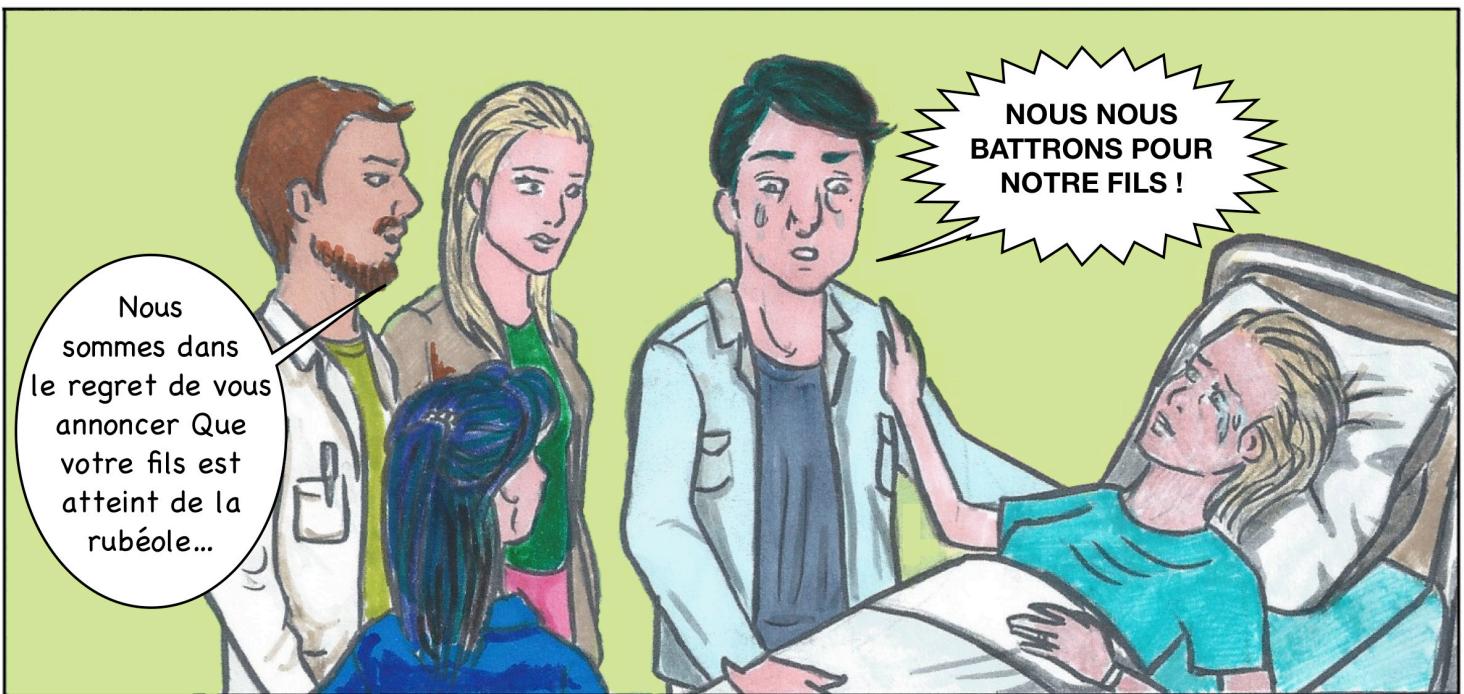
CAPRICORNE

22 décembre - 20 janvier

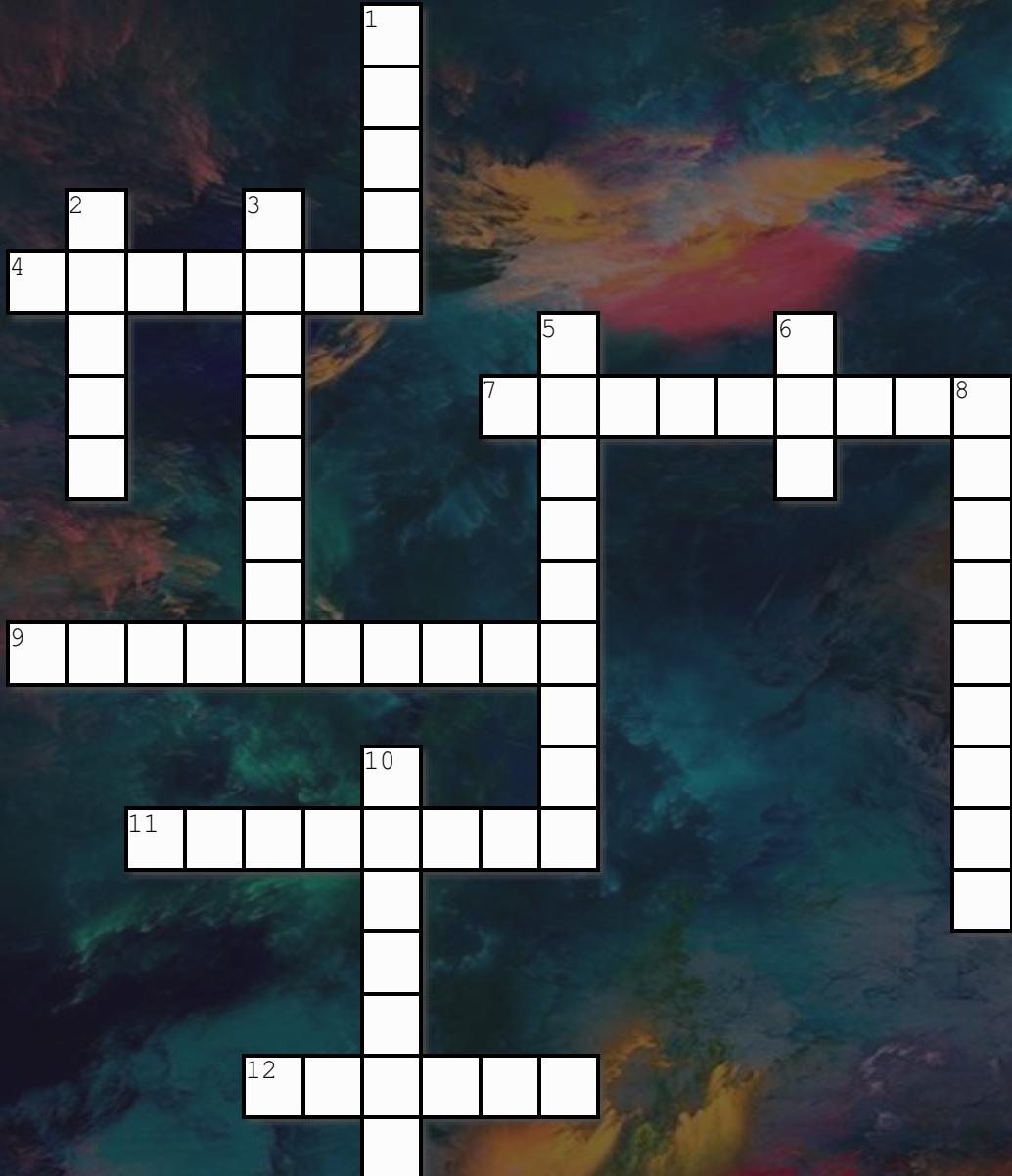
Toujours pas réussi à choper un juriste ? Résigne-toi à aller voir du côté de l'IAE.

LES ARRÊTS ILLUSTRÉS





CASS, 17 Novembre 2000, Perruche



VERTICAL

1. S'EST ESSAYÉ À LA PSYCHOLOGIE DES FOULES
2. IL SE PORTE DANS LES RUES CHAQUE SEMAINE
3. INSTANCE DE RÉSOLUTION DES CONFLITS ENTRE RAPPEURS
5. CONDITIONS DE FORME
6. TON JOURNAL PRÉFÉRÉ
8. LANGUE D'ESPÉRANTIE
10. IL ACTE AUTHENTIQUEMENT

HORIZONTAL

4. DERNIÈRE MONARCHIE ABSOLUE DE DROIT DIVIN EUROPÉENNE
7. LE DOMMAGE EN EST LA CAUSE
9. GRAND DIPLOMATE FRANÇAIS
11. SELON HEGEL, LES HOMMES LA FONT SANS SAVOIR
12. LA SÈVE DU DROIT SELON CARBONNIE

G	F																		
A	G	K	I																
K	I	O	N	J	O														
C	G	D	L	A	A	B	D												
J	K	S	V	C	Z	U	M	S	F										
P	T	R	I	B	U	N	S	J	Ç	R	N								
Z	L	J	M	H	Y	Z	P	Ç	X	A	O	K	Ç						
Z	Y	J	U	R	I	S	N	A	N	T	E	S	B	F	I				
N	Q	F	W	Q	X	X	Z	G	P	C	C	C	A	F	E	R	K		
P	E	N	A	L	J	U	C	M	E	U	R	O	P	E	S	V	H	N	A
C	H	K	R	Z	A	D	M	I	N	I	S	T	R	A	T	I	O	N	G
H	A	M	P	H	I	T	H	E	A	T	R	E	A	V	I	N	I		
T	M	X	D	R	O	I	T	M	O	J	F	X	T	D	B				
E	T	U	D	I	A	N	T	N	K	E	A	S	T						
R	V	E	Q	Ç	C	Y	U	H	G	S	X								
T	E	C	Q	R	H	S	I	E	H										
R	V	I	O	I	L	T	K												
E	E	N	B	N	I														
N	O	A	X																
N	O																		

6		9				7	
			1		6		5
	2						3
7		2					1
9		1	7	6	4		
	8	5	3			2	
	3			7			

9	6	3			8	5
2	1		9		6	
				5		8
1						
3	5		4	6		9
	7				1	4
6	9	7		1	8	

SOLUTIONS DES JEUX

SÉRIEUSEMENT ? VOUS AVEZ PAS TROUVÉ ?

Les mots croisés :

Horizontal

4. Dernière monarchie absolue de droit divin européenne (**Vatican**)
7. Le dommage en est la cause (**préjudice**)
9. Grand diplomate français (**Talleyrand**)
11. Selon Hegel, les hommes la font sans savoir (**histoire**)
12. La sève du droit selon Carbonnie (**morale**)

Vertical

1. S'est essayé à la psychologie des foules (**Lebon**)
2. Il se porte dans les rues chaque semaine (**jaune**)
3. Instance de résolution des conflits entre rappeurs (**octogone**)
5. Conditions de forme (**procédure**)
6. Ton journal préféré (**FDD**)
8. Langue d'Espérantie (**esperanto**)
10. Il acte authentiquement (**notaire**)

Les mots mélés à retrouver :

ADMINISTRATION
AMPHITHEATRE
CAFE
DROIT
ETUDIANT

EUROPE
JURISNANTES
NANTES
OBLIGATION
PENAL

TERTRE
TONUS
TRIBUNS

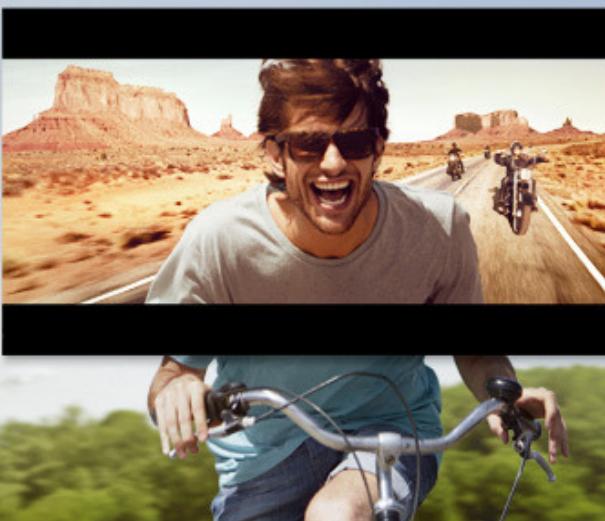
Les sudokus :

6	1	9	3	5	8	2	7	4
4	3	7	9	1	2	6	8	5
8	2	5	7	6	4	3	1	9
1	8	6	4	9	5	7	2	3
5	7	4	2	8	3	9	6	1
3	9	2	1	7	6	4	5	8
7	6	8	5	3	9	1	4	2
2	5	3	6	4	1	8	9	7
9	4	1	8	2	7	5	3	6

7	9	6	3	1	2	4	8	5
5	2	1	4	9	8	6	7	3
8	4	3	6	5	7	9	2	1
6	7	4	9	2	5	3	1	8
9	1	2	8	7	3	5	6	4
3	5	8	1	4	6	2	9	7
2	3	7	5	8	9	1	4	6
4	6	9	7	3	1	8	5	2
1	8	5	2	6	4	7	3	9

OFFRE PRIVILÉGIÉE

BNP PARIBAS VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS ÉTUDES...



Offre réservée aux étudiants de la Faculté de Droit



Vos contacts BNP PARIBAS

Agence Nantes 50 Otages

(8h45-12h15/13h45-17h55)

Sophie CASTEL

sophie.castel@bnpparibas.com

02 51 25 06 33

Emilie MPAKA

emilie.mpakka@bnpparibas.com

02 51 25 06 34

Votre compte

GRATUIT

Pendant la durée de vos études
(soit 148€ d'économie pour 3 ans)

Avec la formule "Esprit Libre Initiative" : une carte VISA Classic, souplesse de trésorerie, sécurité des moyens de paiement, consultation libre et illimitée des comptes sur internet...)

Bénéficiez de

60€

à l'ouverture du premier
compte chèques

Bénéficiez d'un crédit étudiant au taux nominal de

0,98%*

1,20%**

* pour une durée jusqu'à 10 ans compris

** pour une durée supérieure à 10 ans jusqu'à 12 ans compris

Valable jusqu'au 30/04/2019

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Prélib' Campus⁽²⁾

TAEG Fixe : 0% (3 ans)

Montant des échéances : 83,33€

Montant total dû : 1000€

Nous vous accompagnons également lors de vos déplacements et stages à l'étranger

[Voir conditions et offres en agence](#)

* Offre valable pour toute souscription du 01/01/2019 au 30/04/2019. Voir conditions en agence. Taux nominal pour un crédit étudiant. Pour les autres durées et montants nous consulter. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Pour un crédit de 10 000€ sur 5 ans au taux nominal annuel fixe de 0.98%, 60 remboursements mensuels de 170.85€ (hors assurance facultative). Coût total du crédit (hors assurance facultative) : 251€. Pas de frais de dossier. En cas de souscription par l'emprunteur à l'assurance facultative : 3€ par mois au titre de l'assurance, qui s'ajoutent à l'échéance du crédit. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas. TAEG fixe hors assurance facultative : 0.98% en vigueur jusqu'au 30/04/2019 réservé aux étudiants de la Faculté de Droit.

(1) Offre de bienvenue non cumulable valable pour les étudiants de la Faculté de Droit âgés de 18 à 24 ans, dans les agences BNP Paribas de Loire-Atlantique, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la banque.

Tarif en vigueur d'Esprit Libre Initiative au 01/01/2019. Cotisation mensuelle de 4.53€ avec la carte VISA CLASSIC. Gratuit pendant la durée des études pour les étudiants de la Faculté de Droit.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas (le prêteur). Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours calendaires révolus, à compter de votre acceptation du crédit. (3) Taux Annuel Effectif Global (TAEG) en vigueur au 2 mai 2016.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change